PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UWE

Avril-Mai 2014 | Numéro 248

Dynamisme

L'entreprise par ceux qui la font

SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

MEMORANDUM UWE

2014-2019 : la législature de tous les défis !

» 06

Pour protéger vos employés, nous avons mieux.

ETHIAS – EMPLOYEE CARE SOLUTIONS

Une entreprise n'est rien sans ses employés. C'est pourquoi vous voulez leur garantir la meilleure des protections. Avec Ethias, vous profitez de solutions sur mesure en accidents du travail, soins de santé et assurances de groupe, ainsi que d'un traitement rapide de vos dossiers et de conseils en prévention.

Pas étonnant que nos courtiers partenaires recommandent Ethias !

Pour en savoir plus: **04 220 31 31** ou **entreprises@ethias.be**

ethias

PREFERRED PARTNER
FOR CORPORATE INSURANCE

Ethias SA, rue des Croisiers 24, 4000 Liège. RPM Liège TVA BE 0404.484.654

Editorial

Vincent REUTER,
Administrateur Délégué
de l'Union Wallonne
des Entreprises

"L'AVENIR DE LA WALLONIE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, ET TOUS DEVRONT FAIRE DES CHOIX"

Dans le précédent numéro de Dynamisme, le Président de l'UWE, Jean-François Heris, détaillait les enjeux des élections du 25 mai 2014.

Selon l'expression consacrée, les urnes auront livré leur verdict à la date de parution de la présente édition.

Reste aux partis politiques à former des gouvernements et à se mettre d'accord sur des Déclarations de politique (fédérale, régionale, communautaire).

Au cours de la campagne électorale, l'UWE a diffusé de maintes façons les messages qu'elle considère importants, y compris lors de rencontres en entreprises qui ont permis de porter les priorités régionales et communautaires auprès de 61 candidats des quatre principaux partis.

Il n'est cependant pas superflu de rappeler une fois encore, que les temps à venir seront difficiles ; qu'il y a nécessité d'une rupture, qui passe par la consolidation et l'expansion du secteur marchand ; que l'enseignement doit être au cœur de toutes les préoccupations ; que le secteur public doit être partenaire du développement économique ; bref, que l'avenir de la Wallonie, c'est l'affaire de tous, et que tous devront faire des choix.

Des choix clairs pour une Wallonie forte !

union wallonne des entreprises

Chemin du Stocquoy 3
B-1300 Wavre
Tél : 010/47.19.40
Fax : 010/45.33.43
info@uwe.be
www.uwe.be

NAMUR
congrèss

Avenue Reine Astrid, 22
5000 Namur Belgique
Tél. : +32 (0)81/77.67.58
Fax : +32 (0)81/77.69.81
info@namurcongres.be

www.namurcongres.be

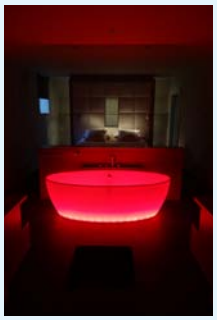

Congrès, réunions, séminaires, incentives, expositions, family days, team buildings...

Namur Congrès vous aide **gratuitement** à trouver l'infrastructure ou l'activité idéale pour votre événement d'entreprise en province de Namur.

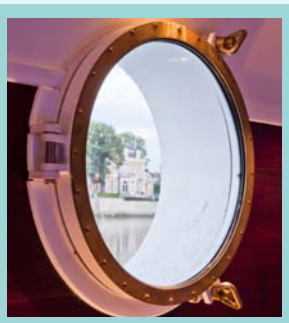

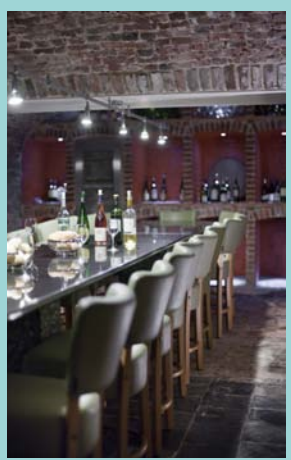

©FTPN : Bossiroy - ©NEST

Sommaire

Dynamisme Avril-Mai 2014

AMBITION 2020

06 **Memorandum UWE |** La législature de tous les défis !
08 **Memorandum Industrie |** Innovation et industrie

ENTREPRISES

12 **Mobilité |** 50 séminaires pour la Mobilité
15 **Mobilité |** L'obligation fédérale de diagnostic mobilité
16 **Gestion durable |** SME et SMDD

ACTIONS

18 **EXPERTISE | Spécial «Environnement»**
46 **Analyse |** Conjoncture : perspectives optimistes !
48 **Recherche |** I-mage Consult

LIFESTYLE

50 MICE : Province de Luxembourg

RÉSEAUX

54 **Associations d'entreprises |** CeSam
56 **Les brèves de la qualité**
58 **Dynathèque**

PROCHAIN NUMÉRO

Spécial SOCIAL - Nos spécialistes feront le point sur le capital humain de l'entreprise, plus particulièrement au niveau de la formation : enseignement, alternance, validation des compétences, stages... Un focus sera également consacré à la 8e étude UWE-Partena «Les absences au travail».

RÉSERVEZ

dès à présent vos espaces publicitaires auprès de notre régie : **081/40.91.59** ou **carole.mawet@expansion.be**

Dynamisme

Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0) 10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be

- **Rédaction :** Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • **e-Mail :** prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction :** Jean de Lame, André Lebrun, Didier Paquot, Vincent Reuter, Jean-Jacques Westhof
- **Mise en page :** Thierry Decloux • **Impression :** Paperland (Bruxelles) • **Routage :** Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire :** Expansion Partners SA, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@expansion.be
- **Editeur Responsable :** Vincent Reuter, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre
- **Abonnement annuel** (6 numéros) : 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
- **Tirage :** 7.942 exemplaires (contrôle CIM)

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

ISSN 0776-1716

L'UWE l'a rappelé tout au long de la campagne : pour la prochaine législature, la Wallonie doit oser des choix clairs. Des choix clairs pour une Wallonie forte. Parce qu'il y a urgence, tout simplement !

par Yves-Etienne MASSART

2014-2019

La législature de tous les défis !

Oser l'audace, oser des politiques innovantes, oser l'entreprise, pour faire mieux qu'aujourd'hui. Un constat est partagé par tous : le statu-quo ne suffira pas. Il faut une nouvelle dynamique, il faut renforcer l'activité économique, il faut créer de l'emploi. Pourquoi ne pas faire confiance à l'entreprise en lui donnant les armes pour qu'elle se déploie ? Parce que, de toute façon, il n'y a pas d'emploi sans entreprises qui engagent, parce qu'il n'y a pas de prospérité sans entreprises, parce qu'il n'y a pas de bien-être sans entreprises. Les entreprises votent pour plus de croissance, plus d'emploi, plus de prospérité, plus de bien-être !

Le président de l'UWE l'a souligné lors de diverses interviews : "*La Wallonie va certainement mieux mais ce n'est pas pour ça qu'elle va bien. Nous restons quand même avec un PIB à 88% de la moyenne européenne des 27. Qui dit Europe des 27 dit donc... en ce compris les nouveaux entrants comme la Roumanie, par exemple. Deuxième chiffre alarmant : 19% de gens qui vivent sous le seuil de pauvreté. Enfin, troisième indicateur : 26% de chômage chez les jeunes. Autant de raisons pour lesquelles l'Union Wallonne des Entreprises dit qu'il faut passer à la vitesse supérieure et notamment en créant plus d'activité économique*". Il l'a précisé sur de nombreuses antennes : "*Beaucoup de bonnes choses ont été réalisées mais ce que nous demandons c'est de placer pour la nouvelle législature, cinq ans sans élections, ce qui est très rare, l'activité économique au centre des préoccupations. L'activité économique, finalement, c'est ce qui permet de créer de la richesse, d'exporter, d'avoir une balance commerciale positive et finalement de redistribuer. Donc en un mot, ce que nous demandons, c'est de créer avant de redistribuer*".

Les défis

Comme Jean-François Heris le martèle depuis des mois, au cours de la législature 2014-2019, les wallons seront confrontés à un triple défi : maintenir voire améliorer le niveau de vie de tous dans un contexte où, en Belgique, nos exportations sont insuffisantes pour financer nos importations, un effort d'assainissement budgétaire dû à une diminution des recettes en provenance du fédéral de l'ordre de 630 millions d'euros d'ici 2016 (soit 5% du budget régional) et enfin la mise en place des compétences liées à la 6e réforme de l'Etat (emploi, santé, allocations familiales,...). "*Le plan Marshall et notamment les pôles de compétitivité ont apporté certainement de très bonnes choses. On le voit très bien dans les entreprises qui participent mais il faut accélérer parce qu'avec le rythme que nous avons ici, nous ne parviendrons pas à faire face aux obligations surtout avec les moyens inférieurs que la région et la communauté vont avoir suite à la réforme de l'Etat*".

Défi, urgence, mais surtout nécessité absolue : les défis seront encore plus importants si la Wallonie ne renforce pas son industrie, la construction, les services et les commerces. Il y aura lieu dès lors de poursuivre et d'intensifier la politique économique volontariste menée dans le cadre du Plan Marshall et notamment celle des pôles de compétitivité.

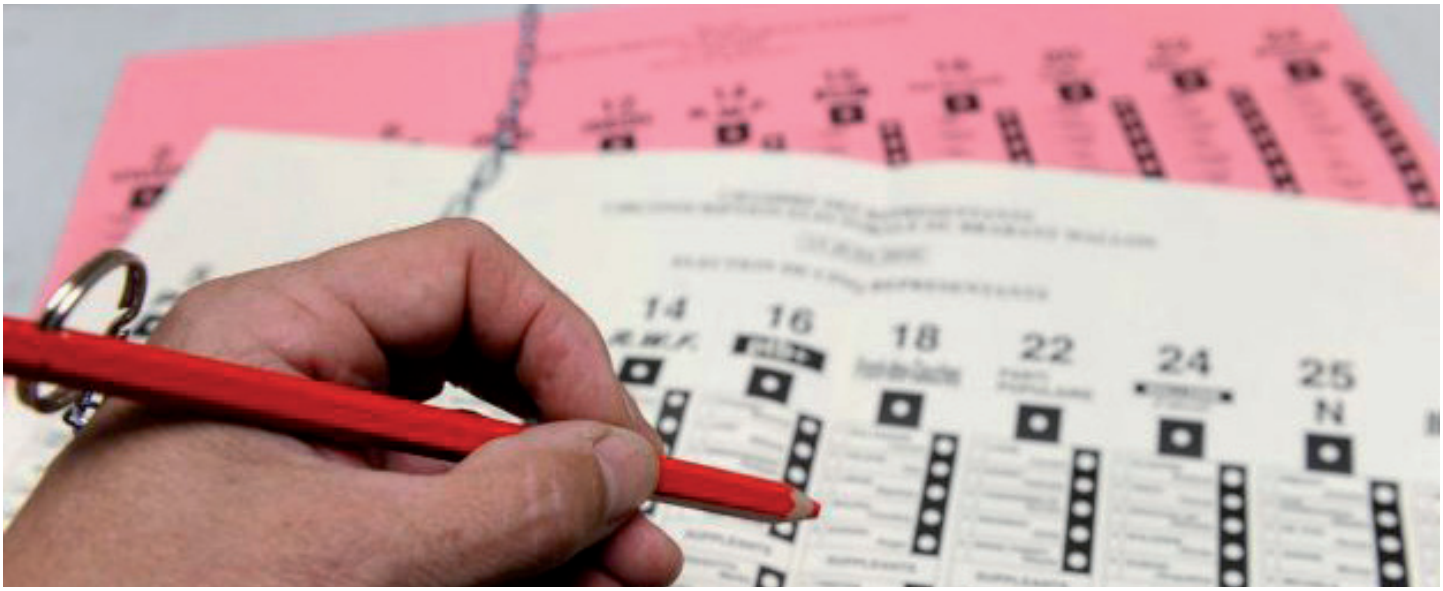

L'urgence reste excessivement pressante. En matière d'emploi, le surcoût salarial de 16,5% par rapport aux pays voisins a fait perdre à la Wallonie des parts de marché à l'exportation. Si les pertes ne sont pas plus importantes, c'est en raison des investissements importants réalisés par les entreprises (ces investissements ont aussi un coût) et du personnel hautement qualifié qui y travaille (ce qui pose la double question de l'employabilité du personnel faiblement qualifié et de la motivation financière du personnel hautement qualifié), et vu la différence entre le net et le coût salarial : en effet, deux tiers d'une augmentation salariale sont absorbés par les cotisations de sécurité sociale et l'impôt.

Face à ces défis, l'UWE avait d'ailleurs lancé son plan «Ambition 2020».

Compétitivité

Dans le cadre des élections de mai 2014, l'UWE rappelle les mesures qu'elle prône. En premier lieu pour plus de compétitivité et plus de croissance des entreprises. Cela passe par le coût du travail : "*C'est ce que nos membres disent et on peut discuter pendant longtemps sur le taux de handicap par rapport à nos voisins mais en tout cas les faits sont là. Encore une fois, on ne parle pas de salaire net pour le travailleur, ce qui n'est pas un problème en soi, par contre le coût salarial, avec notre handicap de 16% est beaucoup trop élevé et c'est pour ça que nous demandons, en particulier pour les entreprises soumises à concurrence internationale, un choc de compétitivité avec une réduction de coût salarial de 20%*". Un choc de compétitivité que l'UWE a chiffré : "*Pour réduire de 20% le coût salarial de ces entreprises de production soumises à concurrence internationale, il faut compter grosso modo 8 milliards d'euros. On a chiffré la façon dont on pouvait le financer, on arrive très facilement à 11 milliards d'euros, d'une part en réduisant le coût de l'Etat, aujourd'hui on a un Etat qui coûte très cher, on a 55% du PIB qui est dépensé par l'Etat, donc sur un budget au niveau de la Belgique de 380 milliards, 1% ça fait 3 milliards 800 millions. Et c'est possible. La Suède par exemple a réduit son taux de 56% à 50% en huit ans et on ne peut pas dire quand même que la Suède soit un désert social*". Mais le mot d'ordre pour les pouvoirs publics c'est la simplification. Simplification des structures, des organes, etc. Et donc là on peut, tout en gardant le service, les services à la population, avoir une meilleure efficience, notamment celle des services publics tournés vers leurs clients acteurs économiques.

Il ne faut jamais perdre de vue que la Wallonie est portée dans ses exportations par quelques champions, notamment dans l'industrie pharmaceutique. C'est un fait : l'industrie est en mutation, "*mais l'industrie reste la priorité, doit rester la priorité de la Wallonie parce que l'activité industrielle induit justement des activités de service, c'est d'ailleurs pour ça que l'Europe s'est fixé un taux de 20% d'activité industrielle dans son économie globale. Aujourd'hui, en Wallonie, nous sommes à 12% et donc, de plus en plus évidemment, on a besoin d'une industrie plus forte mais il y a des conditions pour ça et une des conditions principales, c'est la compétitivité et c'est pour cela qu'on place celle-ci comme premier thème de notre mémorandum*".

Réformes

En matière d'énergie, l'UWE propose d'instaurer une «norme énergie» qui sur base d'une comparaison des coûts de l'énergie en Wallonie (Belgique) avec la situation dans les régions et pays voisins, impliquera en cas de dépassement l'adoption de mesures permettant de limiter l'impact de la politique énergétique sur la compétitivité des entreprises (plafonnement des surcharges, exonérations, tarifs spécifiques, etc.). Il faudra aussi réformer en profondeur la politique de soutien aux énergies renouvelables.

La législation qui se termine a redonné une place importante à l'économie, mais pour la législation qui s'ouvre, l'UWE demande que l'enseignement soit une affaire de gouvernement et pas simplement une matière laissée au seul ministre de l'enseignement. "*C'est pour ça qu'ici aussi, je pense qu'il faut vraiment faire un grand pas, donc il faut une rupture dans la façon dont on adresse l'enseignement et arrêter avec la politique des petits pas. Pour la première fois, dans le plan Marshall 2022, on parle d'un enseignement tourné vers l'emploi et nous saluons cette initiative, maintenant il faut passer aux actes parce qu'effectivement il y a du travail. Un enfant dans l'enseignement général, un enfant de quinze ans, en communauté française, a un an de retard par rapport à son copain néerlandophone, donc ça ne va pas !*" ■

> *« L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, C'EST CE QUI PERMET DE CRÉER DE LA RICHESSE, D'EXPORTER, D'AVOIR UNE BALANCE COMMERCIALE POSITIVE ET FINALEMENT DE REDISTRIBUER. DONC EN UN MOT, CE QUE NOUS DEMANDONS, C'EST DE CRÉER AVANT DE REDISTRIBUER*
>
> Jean-François HERIS,
> Président de l'UWE

Le Memorandum de l'UWE

L'Union Wallonne des Entreprises a préparé un memorandum intitulé «*Des choix clairs pour une Wallonie forte*» et qui se base sur 4 thèmes et 14 mesures.

THÈME 1 - Plus de compétitivité pour plus de croissance des entreprises

1. Encourager les entreprises à croître
2. Davantage d'industrie dans l'économie wallonne
3. Gagner des parts de marché hors Europe
4. Davantage d'innovation dans les entreprises
5. Un coût de l'énergie compétitif
6. Climat social apaisé

THÈME 2 - Un enseignement efficace pour alimenter un marché de l'emploi dynamique

7. Enseignement en lien avec l'économie
8. Priorité aux métiers en demande

THÈME 3 - Simplification et efficience des services publics tournés vers leurs clients acteurs économiques

9. Gouvernance publique cohérente et transparente
10. L'économie au cœur du développement territorial
11. Une réglementation environnementale attractive
12. Efficacité et visibilité des systèmes de R&DI de la Wallonie
13. Importance de la mobilité et des infrastructures

THÈME 4 - Réussir la 6e réforme de l'Etat

14. Moyens budgétaires : optimaliser les transferts

Pour en savoir plus sur ce memorandum et sur toute la campagne de l'UWE en vue des élections de mai 2014, consultez le site **www.wallonie-forte.be**.

INNOVATION ET INDUSTRIE

Clés du redressement de l'économie wallonne

Une industrie forte, voilà ce que défend la plateforme industrie à travers son memorandum. Le redressement et le développement du secteur industriel est en effet la clé de l'avenir de la Wallonie. L'industrie continuera d'être la colonne vertébrale d'une économie moderne. La mise en œuvre d'une vaste politique industrielle doit être une des priorités des futurs gouvernements régional et fédéral.

par Yves-Etienne MASSART

L'industrie wallonne sort affaiblie de la crise 2008-2012, après un redressement dans les années 2000. Or, les développements de la grande récession l'ont montré : les pays à industrie forte (par exemple l'Allemagne, la Suède, l'Autriche) ont mieux rebondi après la récession de 2008-2009 : ils ont quasiment évité la récession de 2012 et ont préservé leur avenir économique. Par contre, les pays à faible industrie se sont écroulés et ne redressent que péniblement la tête (à l'exemple de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce) ou encore restent sous la menace de croissance faible, tels l'Italie et la France.

Un rôle clé qui entraine son lot de questions : Quel rôle clé joue l'industrie dans l'économie wallonne ? Comment l'industrie permet-elle de traverser les crises ? Quel rôle joue-t-elle dans les exportations ? Dans la R&D ? Quel est son impact sur l'emploi ? Pour les entreprises industrielles, les réponses ne font pas de doute et leur message à l'égard du monde politique est clair : une politique industrielle de grande ampleur doit être «la» priorité des prochains gouvernements.

Quelques chiffres ? Les biens industriels représentent l'immense majorité des exportations. Or, ce sont les exportations qui permettent les importations et donc une grande partie du niveau de vie des ménages. Concrètement, l'industrie représente près de 90% des exportations totales et apporte ainsi une contribution essentielle à la balance des échanges.

L'industrie est aussi le berceau de la R&D et de l'Innovation. En Wallonie, plus de 80% de la R&D est assurée par l'industrie. C'est au départ de l'industrie, moteur de l'innovation, que cette dernière se diffuse ensuite dans les autres secteurs.

Argument choc : chaque emploi industriel génère 1 à 3 emplois dans les secteurs des services et de la logistique (transport, informatique, comptabilité, nettoyage et entretien, conseils, finance...). Cette création d'un grand nombre d'emplois indirects dans les services marchands montre qu'il n'y a aucune raison d'opposer les services à l'industrie, qui sont au contraire complémentaires. Conclusion sans appel : sans un secteur industriel fort, pas de secteur des services fort.

Evolutions

La Wallonie a toujours été une terre industrielle. Que ce soit pour le meilleur (les trois premiers quarts du 20e siècle), ou pour le pire (les restructurations et fermetures des années 1980-90). Mais depuis la première décennie de ce siècle, une nouvelle industrie émerge, principalement dans les secteurs de la pharmacie et de la biotechnologie.

L'industrie wallonne montrait des signes de redressement : elle créait à nouveau de l'emploi et sa part dans le total de l'activité économique régionale augmentait.

La «grande récession» 2008-2012 a cependant porté un nouveau coup dur à l'industrie wallonne. Sur cette période, l'activité industrielle a régressé de 16%, réduisant la part de l'industrie dans l'économie totale à 12,7% en termes nominaux et 14% en termes réels. Le nombre d'unités de production s'est réduit mais peut toujours compter sur la performance de plus de 5.300 unités industrielles implantées en Wallonie, ce qui représente 136.000 postes de travail.

[SUITE EN PAGE 8]

LES POLITIQUES INDUSTRIELLES DOIVENT SE DÉVELOPPER AUTOUR DE TROIS AXES : LA COMPÉTITIVITÉ (SALAIRE, ÉNERGIE), L'INNOVATION ET LA FORMATION / ENSEIGNEMENT.

Toute notre expertise pour accompagner les entrepreneurs.

Et 6 engagements pour vous le prouver.

Parce que LES PME ET LES INDÉPENDANTS jouent un rôle essentiel
DANS LA CROISSANCE ET L'EMPLOI EN BELGIQUE,

BNP PARIBAS FORTIS accompagne
TOUS LES ENTREPRENEURS.

Avec nos **2000 EXPERTS** dédiés aux entrepreneurs,
NOUS NOUS ENGAGEONS À RÉPONDRE **DANS LES 48 HEURES***
à toute demande de financement

Et à financer 65.000 PROJETS **EN BELGIQUE** en 2014.

NOS 6 ENGAGEMENTS

- **2 000 EXPERTS** à votre service.
- **65 000 PROJETS** pour concrétiser vos ambitions.
- Réponse en moins de **48 HEURES** à vos demandes de crédit jusqu'à 100 000 euros.
- Structure de financement qui répond à **VOS BESOINS**.
- Augmentation de notre investissement dans l'**ENTREPRENARIAT SOCIAL**.
- Soutien et accompagnement au **DÉVELOPPEMENT DES STARTERS**.

BOOSTEZ –VOTRE– BUSINESS

Prenez rendez-vous avec un de nos experts sur bnpparibasfortis.be/votrebusiness

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

E.R. : A. Moenaert, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702.
*Voir conditions "réponse en moins de 48 heures" sur bnpparibasfortis.be/votrebusiness

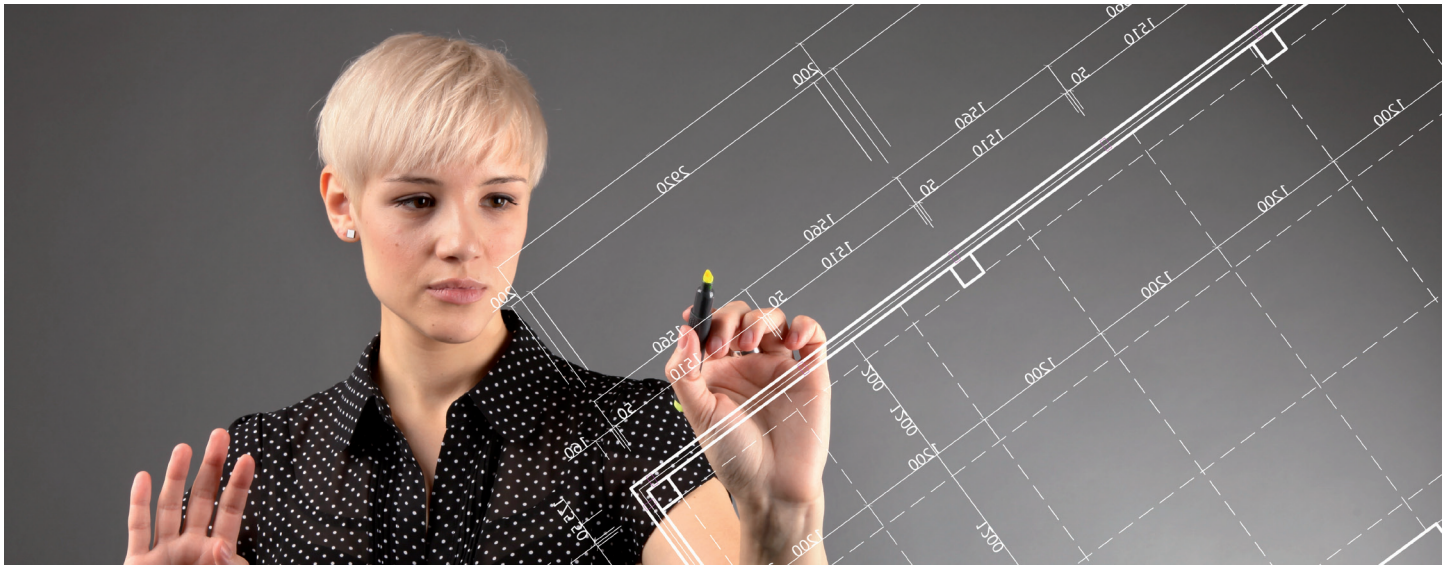

[SUITE DE LA PAGE 6]

Pourtant, les entreprises industrielles sont optimistes et volontaristes : l'industrie a un avenir. Pour elles, il n'y a pas de doute : on est même sans doute à la veille d'une troisième révolution industrielle. Les grands défis sociétaux que sont l'énergie, la santé, le remplacement des ressources non-renouvelables, les transports, la sécurité ou l'alimentation, trouveront la plupart de leurs solutions dans l'inventivité et les réalisations du secteur industriel.

L'industrie continuera donc d'être la colonne vertébrale d'une économie moderne. Elle est en tout cas indispensable à la prospérité d'un pays ou d'une région. Mais la bataille, dans un monde économique hyperconcurrentiel, est loin d'être gagnée. L'objectif ? Renforcer les atouts existants de l'industrie wallonne et accélérer l'émergence des nouvelles industries à haute valeur ajoutée.

Des politiques claires et efficaces de soutien à l'industrie sont nécessaires, dans l'intérêt de tous. A tous les niveaux de pouvoir : européen, fédéral, régional. Des politiques industrielles qui doivent être autant stratégiques qu'opérationnelles et qui doivent se développer autour de trois axes : la compétitivité (salaire, énergie), l'innovation et la formation/enseignement.

Enjeux

Vu l'extrême importance de l'industrie pour la vitalité d'une économie et donc pour le niveau de vie de ceux et celles qui y vivent, il est primordial que l'industrie wallonne se redresse, se déploie, et retrouve l'importance qu'elle a eu pendant les 70 premières années du vingtième siècle.

La demande n'est pas neuve : aucun doute sur la nécessité d'un «choc de compétitivité» en matière de coût salarial, et sur la nécessité d'une «norme énergétique» fédérale qui s'imposerait aux Régions pour réguler les coûts industriels de l'énergie.

L'industrie wallonne réclame d'ailleurs une compensation de la surcharge «Elia» des certificats verts, principale responsable à ses yeux du «dérapage» des coûts énergétiques ces trois dernières années. Cette compensation pourrait prendre la forme d'une tarification de l'énergie réduite pour l'industrie.

Mais l'enjeu industriel wallon se situe aussi dans l'innovation. "*La dispense à 80% du précompte professionnel sur les chercheurs universitaires doit être étendue à 100% – par le fédéral ou la Région – et élargie aux bacheliers scientifiques et techniques*", réclame l'UWE. Si les pôles de compétitivité et le Plan Marshall bénéficient d'un solide crédit à ses yeux, ils doivent cependant être renforcés, notamment par un nouveau régime de soutien à l'innovation pour les PME, «chaînon manquant» du dispositif régional actuel, selon les industriels wallons.

Enfin, une meilleure articulation entre l'enseignement et la formation, d'un côté, et l'entreprise de l'autre est plus que jamais indispensable pour rencontrer les besoins de main-d'œuvre qualifiée. ■

Les principales mesures jugées indispensables par l'industrie

- Un choc de compétitivité de 20% sur les coûts salariaux des entreprises exposées à la concurrence internationale.
- Une norme des coûts énergétiques établie en comparaison avec les coûts énergétiques de nos principaux concurrents.
- Une dispense à 100% du précompte professionnel des chercheurs au sens large (étendus aux bacheliers scientifiques et techniques).
- La poursuite et l'amplification de la politique des pôles de compétitivité.
- Un nouveau régime de soutien à l'innovation pour les PME, chaînon manquant du dispositif R&D wallon actuel.
- Un régime plus efficace et plus systématique d'orientation et de formation des demandeurs d'emploi aux métiers industriels en pénurie.
- Une réorganisation de l'enseignement technique et professionnel.
- Une promotion de l'enseignement en immersion en entreprises pour les filières de l'enseignement technique secondaire.

Faire reprendre ses huiles usagées par un collecteur agréé, ça roule !

Une seule goutte d'huile usagée peut polluer 1.000 litres d'eau. C'est pourquoi, en tant qu'utilisateur professionnel d'huile, vous avez l'obligation de faire reprendre vos huiles usagées par un collecteur agréé. Encore faut-il y satisfaire de manière adéquate. En effet : les seules procédures de collecte qui permettent de recycler vos huiles en respectant l'environnement, sont celles de l'OWD, de l'IBGE et de l'OVAM. Par exemple, il ne faut pas mêler vos huiles à d'autres déchets, car cela complique sérieusement le recyclage. La collecte de vos huiles usagées est également avantageuse pour votre portefeuille. Les petites quantités collectées vous donnent en effet droit, sous certaines conditions, à des compensations forfaitaires. Et ça, c'est toujours bon pour lubrifier les affaires !

VALORLUB

D'ABORD LUBRIFIER, PUIS RECYCLER

Vous trouverez les collecteurs homologués par Valorlub sur www.valorlub.be

Valorlub est une initiative du secteur privé avec le soutien des trois régions.

UNE CINQUANTAINE DE PARTICIPANTS SE SONT DÉPLACÉS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES MESURES DE GSK, EN VUE DE FAVORISER UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE .

A l'occasion de la 50e édition du Séminaire «90 Minutes pour la Mobilité», la Cellule Mobilité de l'UWE a voulu marquer le coup en organisant une formule exceptionnelle. Cette fois, l'événement a été accueilli par GlaxoSmithKline (GSK) sur le site de Wavre-Nord, tout en proposant une visite des infrastructures dédiées à la mobilité.

par Benoît MINET

«90 MINUTES POUR LA MOBILITÉ»

50 séminaires pour la mobilité

Depuis 2002, la Cellule Mobilité de l'UWE organise des séminaires intitulés «90 Minutes pour la Mobilité» dans ses locaux à Wavre. Ces séances d'information s'inscrivent dans le cadre de la mission confiée par le Gouvernement wallon et qui consiste à informer, soutenir et aider les entreprises ou parcs d'activité économique sur les possibilités d'actions et de promotion de la mobilité durable.

Au fil de ces 12 années, ce sont un cinquantaine d'experts qui sont venus témoigner et informer des bonnes pratiques de mobilité. Ils ont représenté des entreprises privées, des associations, des centres de recherche, des sociétés de transport public ou encore des institutions régionales ou fédérales en lien avec le transport de personnes et le transport de marchandises.

En alternance et à intervalles réguliers, les problématiques de mobilité de personnes et de mobilité de marchandises, se sont succédées. Rappelons, par exemple, que le premier séminaire a été organisé le 27 septembre 2002 et avait alors comme thématique «*La Vision de B-Cargo*». Alors que le dernier séminaire (le 10 décembre 2013) a permis de débattre sur un sujet très actuel, à savoir : «*Quelle place pour les New Ways of Working (NWOW) au sein du Mobility Management*». En 12 années, les «90 Minutes» ont donc répondu aux questions toujours plus vastes et plus nombreuses des entreprises dans le domaine de la gestion de la mobilité. Preuve que nous sommes face à une mobilité en évolution constante et aux enjeux de plus en plus importants.

Au total, ce sont près de 1.400 personnes qui ont assisté et participé activement à ces 50 séminaires interactifs (28 participants en moyenne par séance).

Derrière l'aspect purement informatif et de sensibilisation, ces séances contribuent également à engager le débat et à faciliter le networking entre les responsables mobilité des entreprises et les différents autres profils de participants présents, dont des responsables de ressources humaines, des représentants des autorités publiques, des consultants,...

La séance anniversaire du 14 mars a, une fois de plus, rencontré un franc succès. Une cinquantaine de participants se sont déplacés, à Wavre-Nord, pour prendre connaissance des mesures de GSK, en vue de favoriser une mobilité alternative dans un contexte de croissance constante. Du haut de ses 8.500 collaborateurs, principalement en Brabant Wallon, l'entreprise est plus que jamais consciente des impacts que son activité génère sur son environnement direct et tente de les limiter. Désormais, sa gestion innovante et permanente de la mobilité fait d'elle un exemple reconnu. ■

Pour assister à ces séances, consultez la rubrique «90 Minutes pour la Mobilité» dans l'agenda sur le site web www.mobilite-entreprise.be ou envoyez un mail à mobilite@uwe.be pour être ajouté(e) à liste de diffusion.

Oh, comme tu as grandi !

RX 70-80

Le RX 70-80 – Le costaud intelligent !

Avec sa capacité de charge de 8 tonnes il est le plus fort et le plus grand des chariots élévateurs Diesel de la série RX 70 de Still. Encore plus grandioses sont ses possibilités comme un rendement optimal, basé sur une combinaison unique de force, précision et ergonomie. Ensemble avec sa construction compacte et sa sécurité, le RX 70-80 est un collaborateur fiable dans chaque situation. Prêt à des prestations énormes !

STILL sa
Vosveld 9
2110 Wijnegem

Tél 03 360 62 00
Fax 03 326 21 42
www.still.be

first in intralogistics

STILL

ÉLECTIONS RÉGIONALES, FÉDÉRALES
ET EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014

2014 : des choix clairs pour une Wallonie forte !

1. **COMPÉTITIVITÉ** — n.f. "Capacité d'un individu, d'une entreprise, d'une économie à affronter la concurrence".
2. **INDUSTRIE** — n.f. "Activités économiques ayant pour objet la transformation en produits fabriqués".
3. **CROISSANCE** — n.f. "La croissance a pour but d'améliorer la vie des populations".
4. **ENSEIGNEMENT** — n.m. "Action, art d'enseigner, de transmettre des connaissances à un élève".
5. **EFFICIENCE** — n.f. "Capacité d'atteindre les objectifs et les buts envisagés tout en minimisant les moyens engagés et le temps".
6. **ESPACE** — n.m. "Etendue, surface ou volume dont on a besoin autour de soi".
7. **SIMPLIFICATION** — n.f. "Action de décharger quelqu'un de contraintes, de tâches fastidieuses, répétitives, prenantes".

Découvrez les priorités des entreprises wallonnes en 7 mots-clés et 14 mesures sur :

www.wallonie-forte.be

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des **employeurs privés** qui agit pour assurer **la prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent **la création et le développement d'entreprises compétitives et durables**.

uwe
union wallonne des **entreprises**

IL EST PRIMORDIAL DE DISPOSER DE DONNÉES CHIFFRÉES BIEN ÉTAYÉES PERMETTANT DE DÉFINIR UNE STRATÉGIE ET UNE PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ.

OBLIGATION FÉDÉRALE DE DIAGNOSTIC MOBILITÉ

Du neuf pour la quatrième édition !

La Loi-programme du 8 avril 2003 oblige, tous les trois ans, les entreprises et les organismes publics, situés sur le territoire belge et qui emploient plus de 100 travailleurs en moyenne (ainsi qu'à chacune de leurs unités d'établissement comptant au moins 30 travailleurs), à répondre à l'obligation fédérale de diagnostic mobilité. Ce quatrième exercice a pour but d'identifier les habitudes de la mobilité domicile-travail des travailleurs à la date du 30 juin 2014.

par Benoît MINET

Bien que l'objectif de départ de cette loi était de constituer un véritable outil statistique afin d'améliorer la gestion de la mobilité à l'échelle du territoire, peu de ces données ont été jusqu'à présent réellement exploitées dans ce sens. Dès lors, des questions relatives à la méthodologie et aux impacts réels de cette obligation ont été posées aux autorités fédérales, par l'UWE et ses partenaires, et ce, suite à la publication des résultats de l'enquête 2011.

En concertation étroite avec le Service Public Fédéral Mobilité & Transport, la Cellule Mobilité de l'UWE s'est associée aux organisations patronales bruxelloise (BECI), flamande (VOKA) et fédérale (FEB), afin de mener, dans le courant 2013, une réflexion de fond. Une note d'orientation a été formulée sur base des résultats d'un sondage réalisé, entre avril et mai 2013, auprès de 3000 entreprises[1]. C'est dans un élan constructif que ce travail a été réalisé avec l'ambition partagée d'exploiter davantage le potentiel de cet exercice, tout en le rendant moins lourd et contraignant pour les entreprises.

Une opportunité pour les entreprises

Ce travail de collaboration gagnant-gagnant (entreprises et administration fédérale) a permis d'aboutir, pour la 4e édition de l'obligation fédérale de diagnostic mobilité, à un questionnaire simplifié.

Celui-ci est désormais muni d'un outil d'aide au remplissage, suggérant des recommandations adaptées aux résultats de l'entreprise, et accompagné d'un nouveau module de feed-back comprenant des bonnes pratiques inspirantes.

Cette évolution importante devrait ainsi mieux répondre aux attentes des personnes chargées de cette obligation et contribuer plus utilement à l'amélioration de la mobilité des entreprises dans la pratique (sensibilisation, mesure incitantes, etc.)

Par ailleurs, ces différents éléments devraient également améliorer la qualité des données récoltées par l'administration fédérale.

En effet, pour que les problèmes de mobilité dans notre pays aient un impact négatif moindre sur la compétitivité de nos entreprises, il est primordial de disposer de données chiffrées bien étayées permettant de définir une stratégie et une planification de la mobilité à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Les entreprises ont jusqu'au 31 janvier 2015 pour rendre compte de leur situation de mobilité au 30 juin 2014. ■

Pour accompagner davantage et guider les entreprises à travers ces nouveautés, la Cellule Mobilité de l'UWE, le Service Public Fédéral (SPF) «Mobilité et Transports» ainsi que le Service Public de Wallonie (SPW) ont convié les entreprises privées et administrations publiques concernées à l'une des cinq séances d'information provinciales organisées durant les mois de mars et d'avril. Ces réunions d'information ont apporté les clés permettant de se familiariser avec ces nouveautés et ont aidé les quelques 200 participants (toutes séances confondues) à identifier les organismes pouvant les soutenir tout au long de cet exercice.

(1) Parmi les 3.000 entreprises sollicitées et soumises à cette obligation de diagnostic, 582 ont répondus au sondage réalisé par les fédérations patronales. Les résultats ont notamment identifié les difficultés inhérentes à cet exercice :
- 41% des entreprises estimaient passer plus d'une journée à remplir le questionnaire de l'administration fédérale, la moyenne étant de 3,8 jours ;
- 72,5% des entreprises affirmaient ne pas se servir des résultats du diagnostic pour modifier leur politique en matière de mobilité ;
- Seuls 10,5% des répondants utilisaient effectivement les résultats pour prendre des mesures au niveau de l'entreprise ;
- 80% considéraient inutiles les informations demandées pour définir des mesures politiques à quelque niveau que ce soit.

DEPUIS 2012, TR@ME S'ÉQUIPE PROGRESSIVEMENT DE VÉLOS PLIABLES OU À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, MAIS AUSSI DE VOITURES HYBRIDES.

SME ET SMDD

Des systèmes de manag durable : témoignage de

La gestion environnementale (ou «management de l'environnement») consiste à intégrer l'environnement dans la gestion quotidienne de l'entreprise. Cette pratique est devenue une nécessité, tant pour répondre aux obligations légales grandissantes que par intérêt financier ou réelle volonté de diminuer l'impact environnemental de ses activités. Structurer cette démarche est possible en l'intégrant, par exemple, dans un processus d'amélioration continue. On parlera alors de «Système de Management Environnemental» (SME) ou de «Système de Management du Développement Durable» (SMDD) si les aspects sociaux, économiques et de gouvernance y sont également intégrés.

par Fabian PLUMIER

SME/SMDD, aussi pour les petites structures

Contrairement aux idées reçues, le SME et le SMDD, encore peu répandu pour ce dernier, ne sont pas des modes de gestion réservés aux grandes entreprises. Les PME aussi peuvent s'approprier ces approches et tirer parti de de leurs nombreux avantages: meilleure maîtrise des coûts, mise en conformité de l'établissement, réduction des impacts environnementaux, amélioration de l'image de marque, renforcement des compétences du personnel, etc.

De cela, Daniel Burnotte, administrateur délégué et Benoît Delaite, administrateur de Tr@me scrl peuvent en témoigner. En effet, depuis 2010, cette société coopérative de onze personnes spécialisée en développement territorial a intégré cette démarche dans sa gestion quotidienne. "*Par souci de cohérence tout d'abord mais aussi par volonté de s'engager dans la protection de l'environnement*", explique Daniel Burnotte.

Loin d'être un outil secondaire, le SMDD est devenu un guide encadrant non seulement les modes de fonctionnement mais aussi la politique de travail de Tr@me. Bien que certaines responsabilités aient été assignées au sein de la société, la dynamique est réellement portée par toute l'équipe.

Concrètement, "*c'est au moyen d'un sondage d'opinions mené au sein de la société et d'un bilan carbone permettant notamment d'objectiver certains résultats de l'enquête, que les priorités et les principaux axes de travail ont été établis*", témoigne Benoît Delaite.

La chasse au CO_2 est ouverte

Cette analyse initiale a permis de déterminer l'importance des consommations énergétiques, liées aux déplacements notamment, comme l'une des principales sources d'impacts de la PME sur l'environnement. Dès lors, différentes actions ont été lancées, en commençant par l'instauration d'un relevé et d'un suivi périodique des consommations énergétiques.

En matière de mobilité, un panel d'actions ont été lancées pour répondre aux activités et aux différents besoins de ses collaborateurs. Et Daniel Burnotte de préciser : "*Le co-voiturage et le travail à domicile ont été privilégiés autant que possible; nous avons également investi dans des modes de transport plus respectueux de l'environnement; et depuis 2012, Tr@me s'équipe progressivement de vélos pliables ou à assistance électrique mais aussi de voitures hybrides*".

Pour les trajets en voiture, la PME s'est lancée dans la compensation CO_2 : "*Nous adhérons à la formule de compensation de notre fournisseur de carburant, mais la formule nous semble insatisfaisante et nous allons étudier d'autres options: un «rêve» serait de soutenir des projets agro-forestiers en Wallonie notamment*", explique Benoît Delaite. Cette démarche nous permettrait de compenser localement les émissions de CO_2, même pour nos trajets en avion vers l'étranger.

Concernant les consommations du siège de la société, le choix d'équipements à basse consommation d'une part et l'utilisation raisonnée de ceux-ci ont été privilégiés (lampes économiques, extinction totale des équipements informatiques, de l'éclairage et du chauffage en périodes d'inactivité, ...).

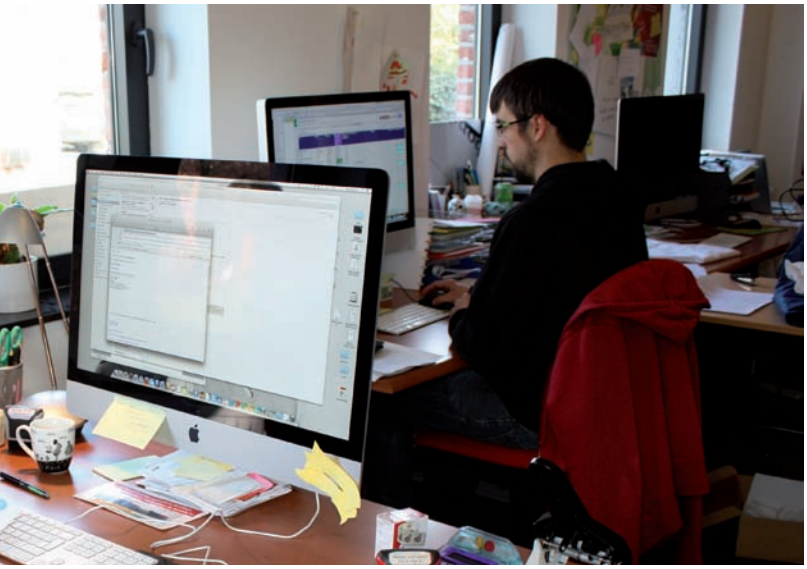

ement pour une économie la société Tr@me

Mais comme une partie du boulot est également réalisé en télétravail, ces actions sont aussi encouragées à domicile. Mais les initiatives ne se limitent pas là. Installation de panneaux solaires, achat d'énergie verte, etc. font aussi partie des autres projets portés par la société.

Des actions durables aussi dans la politique d'achats et de services

Depuis l'implémentation du SMDD, Tr@me intègre de façon formelle et systématique des critères environnementaux dans ses procédures d'achats en se basant sur différents labels (Ecolabel Européen, FSC, agriculture biologique, ...). Cette politique concerne tant l'achat de matériel de bureau (papier recyclé, fournitures labellisées, ...), de produits d'entretien, que du mobilier notamment.

Côté déchets, différentes initiatives sont menées depuis plusieurs années afin d'en limiter autant que possible la production (impressions recto-verso, réutilisation du papier en papier brouillon, choix de fournitures en vrac, ...). Pour le reste, un tri ainsi qu'une valorisation sont largement privilégiés (renvoi des cartouches d'encre chez le fournisseur, compostage, ...).

Les aspects sociaux et économiques ne sont pas oubliés

Une grande importance est accordée aux valeurs sociales et démocratiques et à la politique de gouvernance. Celles-ci se traduisent notamment par une flexibilité des horaires de travail et un aménagement du temps de travail. "*La réflexion de la société coopérative autour du SMDD a également permis de mettre en évidence l'importance de l'approfondissement du processus d'évaluation de l'équipe mais aussi du renforcement des compétences. Ainsi, un plan de formation est défini pour chaque collaborateur et un accompagnement est prévu pour les nouveaux engagés*", explique encore Daniel Burnotte.

Quant aux aspects économiques, Tr@me a amorcé une réflexion, d'une part, sur la mise en place d'un processus d'évaluation de ses projets et, d'autre part, sur l'élaboration de ses contrats de sous-traitance.

Indicateurs de performance, un outil incontournable

Les indicateurs de performance constituent les pièces maîtresses d'un SME/SMDD. Plusieurs ont été choisis chez Tr@me pour répondre au mieux à leurs activités: «ha de terre»/personne (empreinte écologique selon le calculateur «label écodynamique» de l'IBGE), kWh/personne/an, $kgCO_2$/km parcouru, kg de papier consommé/an... Ceux-ci sont actuellement en cours d'évaluation et permettront bientôt d'apprécier et de corriger si nécessaire les actions entreprises. ■

SME : guide pratique

Implémenter un système de management de l'environnement n'est pas nécessairement évident pour les PME. Les Conseillers en Environnement de l'UWE ont ainsi développé une méthodologie dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans cette démarche. Celle-ci est basée sur une structure en «paliers progressifs» reprenant les différentes étapes de mise en œuvre. De nombreux outils pratiques et liens utiles permettant à l'utilisateur de mettre en pratique les étapes suggérées sont également proposés. Cette méthodologie est disponible en ligne sur le site de la CCE : **www.environnement-entreprise.be** (icône «Management environnemental»).

Par ailleurs, pour toute question ou demande d'aide en matière d'environnement, la Cellule des Conseillers en Environnement (CCE) de l'UWE reste à votre disposition : 010/47.19.43, environnement@uwe.be.

15 MOBILITÉ
» Obligation fédérale de diagnostic mobilité

16 ENVIRONNEMENT
» SME et SMDD : des systèmes de management pour une économie durable

18 UNION EUROPÉENNE
» Les priorités grecques

24 ÉNERGIE
» Accords de branche Énergie/CO_2 : objectifs atteints !

26 GESTION DES SOLS
» Au milieu du gué !

32 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SDER, CODT)
» 2015 : l'An 1 d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire en Wallonie

34 SRDC
» Délivrance des permis d'exploitation d'implantations commerciales en Wallonie

36 ÉCONOMIE CIRCULAIRE
» Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme

41 IMMOBILIER
» Le MIPIM 2014
» L'Efficacité énergétique des bâtiments d'entreprise

PRÉSIDENCE GRECQUE

Priorités vert

Depuis le 1er janvier 2014, la Grèce exerce la présidence de l'Union européenne, une présidence qui voit l'énergie, le climat et l'environnement, une nouvelle fois, au cœur des débats.

par André LEBRUN

DE L'UNION EUROPÉENNE

es

LA POLLUTION DE L'AIR EST UN DOSSIER PRIORITAIRE DE LA PRÉSIDENCE GRECQUE QUI S'INSCRIT DANS LE TRAIN DE MESURES PRÉSENTÉES PAR LE COMMISSION EUROPÉENNE, LE 18 DÉCEMBRE 2013.

C'est la cinquième fois depuis son adhésion en 1981 que la Grèce préside le Conseil de l'Union européenne. La présidence s'exerce durant le premier semestre 2014, avant que le relais soit pris par l'Italie le 1er juillet 2014. Jusqu'au 30 juin, les Grecs organiseront et dirigeront les travaux des différentes formations du Conseil des Ministres de l'Union européenne, du Coreper (Comité des Représentants permanents) et la grande majorité des groupes de travail. Il s'agit de plusieurs centaines de réunions ! La présidence tournante connaît deux exceptions : le Conseil européen (réunion des Chefs d'Etats et de Gouvernements) qui reste bien entendu présidé par Herman Van Rompuy, et le Conseil Affaires étrangères, présidé par le haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

La Présidence grecque est particulièrement chargée : des accords doivent en effet être conclus dans de nombreux domaines avant la fin de l'actuelle législature du Parlement européen, en avril. Les élections européennes seront organisées dans les 28 pays de l'UE en mai et seront suivies de la désignation d'une nouvelle Commission.

La Présidence est aussi marquée par le démarrage d'une nouvelle période de programmation notamment le cadre financier pluriannuel 2014-2020, le programme Horizon 2020 (recherche/innovation) et un nouveau programme communautaire d'action en matière d'environnement.

Les priorités du programme grec s'inscrivent dans le cadre du programme élaboré par le «trio», composé de la Grèce, et de l'Irlande et la Lituanie qui l'ont précédée à la tête de de l'Union européenne en 2013.

Septième programme

Intitulé «*Bien vivre, dans les limites de notre planète*», le nouveau programme vise notamment à intensifier la contribution de la politique de l'environnement à la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources, à faibles émissions de carbone, dans laquelle notre capital naturel est protégé et renforcé, et la santé et le bien-être des citoyens préservés.

Le programme, adopté en novembre 2013, fournit un cadre d'ensemble pour la politique d'environnement à l'horizon 2020. Il définit neuf objectifs prioritaires à atteindre par l'Union européenne et ses Etats membres, parmi lesquels on retrouve : la protection de la nature et le renforcement de la résilience écologique, la stimulation d'une croissance durable, efficace dans l'utilisation des ressources et à faibles émissions de CO_2, le souci d'apporter une réponse efficace aux menaces liées à l'environnement qui pèsent sur la santé.

YOU'RE WELCOME !

CHARLEROI / SUD HAINAUT

Deux parcs d'activités économiques Charleroi - Airport I et Charleroi - Airport II

Trois bâtiments à proximité de l'aéroport de Charleroi ou en centre - ville

ARTEMIS

ATLAS

CASERNE TRÉSIGNIES

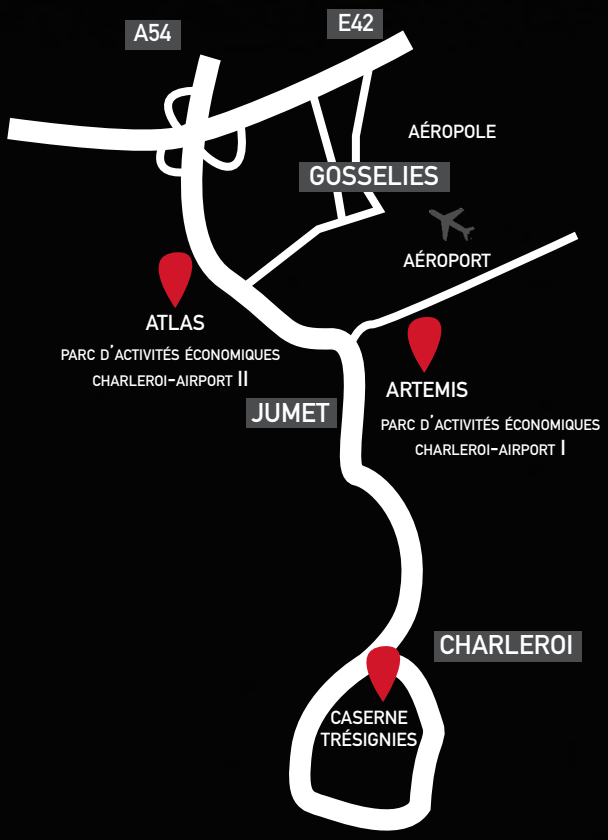

info.parcs@igretec.com • www.igretec.com • 071/79 73 28

IGRETEC

Pollution atmosphérique

La pollution de l'air est un dossier prioritaire de la présidence grecque qui s'inscrit dans le train de mesures présentées par le Commission européenne, le 18 décembre 2013. Plusieurs instruments constituant la base de la réglementation européenne en matière d'air sont concernés :

- un nouveau programme «Air pur pour l'Europe», prévoyant des mesures destinées à garantir la réalisation des objectifs existants à court terme, et établissant de nouveaux objectifs de qualité de l'air pour la période allant jusqu'à 2030. Le paquet comprend également des mesures de soutien pour réduire la pollution de l'air, mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, le soutien à la recherche et à l'innovation, et la promotion de la coopération internationale ;
- une révision de la directive sur les plafonds d'émission nationaux, fixant des plafonds nationaux d'émission plus stricts pour les six principaux polluants ;
- une proposition de nouvelle directive visant à réduire la pollution provenant des installations de combustion de taille moyenne, qui couvrira notamment les installations de production d'énergie de quartier ou de grands bâtiments, et les installations industrielles.

La Présidence grecque entend aussi boucler les dossiers qui restent en discussion (première lecture) au niveau du Conseil des Ministres : amendement du règlement sur les transferts de déchets, refonte du règlement sur la protection des espèces de de faune et de flore sauvage par le contrôle de leur commerce, proposition de règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Cadre stratégique Climat-Energie

La question du Paquet Energie-Climat 2030 est bien évidemment abordée lors de la présidence grecque. La question fait l'objet d'une communication de la Commission européenne du 22 janvier 2014 présentant un cadre stratégique pour le climat et l'énergie pour la période 2020-2030. La question était à l'ordre du jour de la réunion de printemps du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014.

Le cadre stratégique repose sur les objectifs pour 2020 du paquet «climat et énergie», sur la feuille de route de la Commission pour l'énergie à l'horizon 2050 et sur sa feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050. Ces différents documents reflètent l'objectif annoncé par l'Union européenne de réduire d'ici à 2050 les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport aux niveaux de 1990, dans le cadre des efforts à déployer par les pays développés.

ivcie
Interregionale Verpakkingscommissie
Commission Interrégionale de l'Emballage

Emballez-vous des produits? Importez-vous des produits emballés? Mettez-vous des emballages de service sur le marché? Dans ce cas, vous êtes probablement **responsable d'emballages**, avec des obligations légales à respecter pour les emballages que vous mettez sur le marché belge. Vous devez notamment recycler **80%** de tous les emballages que vous avez mis sur le marché belge. Vous pouvez faire éventuellement appel à un **organisme agréé** à cet effet. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter **la Commission interrégionale de l'Emballage**, qui est l'administration compétente à ce sujet.

Av. des Arts 10-11 - 1210 Bruxelles • Tél.: +32 (0)2 209 03 60 • Fax: +32 (0)2 209 03 98 • info@ivcie.be • www.ivcie.be

ORES

Au service de votre approvisionement en énergie

En Wallonie, ORES est responsable de l'**exploitation**, de l'**entretien** et du **développement** des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel dans **198 communes**.

Pour la population, les PME et les industries, l'électricité et le gaz naturel sont des besoins essentiels. Chaque jour, les hommes et les femmes d'ORES font en sorte que ces deux énergies parviennent dans plus de 1.300.000 foyers et entreprises, sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Remplir cette mission de manière efficace et durable fait la fierté de notre personnel.

ORES est à votre service pour les missions suivantes :

- Raccorder votre installation au réseau d'électricité et/ou de gaz naturel
- Installer et le cas échéant, renforcer, votre système de comptage
- Relever votre compteur et/ou transmettre vos index de consommation à votre fournisseur d'énergie
- Réparer les pannes sur les réseaux.

Pour nous contacter, une seule adresse :

www.ores.net

ou par téléphone

Numéro général	Dépannage	Odeur de gaz
078/15.78.01	078/78.78.00	0800/87.087
Accessible de 8 h à 20 h en semaine et de 9 h à 13 h le samedi.	Accessible 7 j/7, 24 h/24. Pour signaler une panne sur le réseau d'électricité ou de gaz naturel.	Accessible 7 j/7, 24 h/24

Rejoignez-nous sur notre page http://facebook.com.ores.net

Les éléments-clés sont les suivants :

- Un objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40% par rapport à 1990) ;
- Un objectif contraignant en matière d'énergies renouvelables à l'échelle de l'Union européenne (au moins 27% en 2030) ;
- L'efficacité énergétique dont le rôle sera examiné au moment de la révision de la directive sur l'efficacité énergétique ;
- Une réforme du Système d'échange des quotas d'émissions (ETS) prévoyant une réserve de stabilité du marché au début de la prochaine période d'échange de quotas d'émission en 2021 ;
- Une série d'indicateurs ayant trait notamment aux écarts de prix de l'énergie par rapport aux principaux partenaires commerciaux, l'objectif poursuivi est de garantir un système énergétique compétitif et sûr ;
- Un nouveau cadre de gouvernance basé sur des plans nationaux pour une énergie compétitive, sûre et durable établis dans le cadre d'un processus itératif entre la Commission et les États membres, devant garantir cohérence et ambition.

La communication fixant le cadre pour 2030 s'accompagne d'un rapport sur les prix et les coûts de l'énergie, qui évalue les facteurs clés et compare les prix dans l'Union européenne avec ceux de ses principaux partenaires commerciaux. D'après ce rapport, les prix de l'énergie ont augmenté dans presque tous les États membres depuis 2008, essentiellement en raison des impôts et des prélèvements, mais également du fait de la hausse des coûts de réseau. La comparaison avec les partenaires internationaux met en évidence une augmentation des écarts de prix, notamment par rapport aux cours du gaz aux États-Unis – qui pourrait nuire à la compétitivité de l'Europe, en particulier pour les industries grandes consommatrices d'énergie.

Conseil des Ministres

Deux réunions formelles du Conseil Environnement sont prévues durant la Présidence grecque.
La première réunion s'est tenue le 3 mars à Bruxelles sous la présidence de Yiannis Maniatis, Ministre grec de l'Environnement, de l'Energie eu Changement climatique.

Une réunion informelle des Ministres de l'Environnement se tiendra les 14 et 15 mai à Athènes, tandis que la seconde réunion du Conseil se tiendra à Luxembourg, le 12 juin 2014.

Le Ministre Maniatis préside aussi les sessions Energie du Conseil Transports, télécommunications et Energie. La première réunion s'est tenue, à Bruxelles, le 4 mars 2014 et la seconde se tiendra à Luxembourg le 13 juin. Une réunion informelle des Ministres de l'Energie se tiendra à Athènes le 16 mai 2014. ■

Pour plus d'informations, visiter le site Web de la présidence grecque : www.gr2014.eu/fr

ACCORDS DE BRANCHE ÉNERGIE/CO_2
Objectifs atteints !

Conclus pour les premiers en 2002, les accords de branche Energie/CO_2 ont été clôturés le 31 décembre 2013. Avec succès !

par André LEBRUN

Pour les secteurs industriels, les accords de branche constituent un important outil de la politique énergétique wallonne. Ils étaient deux secteurs – Essenscia (chimie) et Cobelpa (papier) –, en 2003, à conclure un accord de branche avec la Région wallonne. Depuis, les accords de branche se sont généralisés. Fin 2012, ils impliquaient 172 entreprises, relevant de 15 secteurs différents, dont les 205 sites d'exploitation wallons concernés représentaient ensemble une part importante de la consommation énergétique de l'industrie wallonne (entre 80 et 90%).

Selon les termes de ces accords, les secteurs industriels s'engagent chacun sur un objectif d'amélioration de l'efficience énergétique et de réduction des émissions de CO_2 à l'horizon de fin 2012. En contrepartie, les autorités publiques régionales s'engagent à ne pas imposer par voie réglementaire des exigences complémentaires en matière énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre concernés par l'accord de branche aux entreprises contractantes. Les entreprises bénéficient aussi d'une exonération partielle de certificats verts, d'une exemption partielle ou totale des accises sur l'énergie et d'un plafonnement progressif de la cotisation fédérale. A partir de l'année 2013, les entreprises participant à un accord de branche bénéficient aussi d'une majoration des exonérations partielles du «tarif Elia» pour soutien aux énergies renouvelables en Région wallonne.

Initialement conclus jusqu'à la fin 2012, les accords ont été prolongés d'un an pour faire le lien avec les accords dit «de la seconde génération» qui sont entrés en vigueur au 1er janvier 2014.

Objectifs atteints

Quels ont les résultats ? Et comment se calculent-ils ? La réussite des accords se mesure par l'atteinte des objectifs sectoriels, chaque entreprise ayant une obligation de résultat mais pas de moyen. En effet, l'entreprise peut mettre en œuvre des pistes non retenues lors de l'audit initial ou de nouvelles liées à l'évolution de l'entreprise et des technologies qu'elle met en œuvre.

La réussite globale se mesure aussi par le nombre de participants, la couverture sectorielle en termes de consommation d'énergie mais aussi par la dynamique créée au sein des entreprises autour des questions énergétiques.

En pratique lorsque l'on consolide tous les objectifs sectoriels, on constate que les objectifs globaux d'efficience énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont atteints, et même dépassés. Ainsi, l'efficacité énergétique a été améliorée de 16,5% (contre 13,8% attendus), soit une économie de 28,57 millions de GJp (ou 7,94 TWhp) et les émissions spécifiques de CO_2 ont été réduites de 19,3% (contre 13,7% attendus), soit 2,29 millions de tonnes de CO_2 évitées.

Efficience énergétique et réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre sont un des grands acquis des accords de branche. Mais l'intérêt de la démarche volontaire ne s'arrête pas là. Les accords de branche sont aussi d'excellents outils de politique industrielle. Ils mettent les entreprises sur la route d'une économie plus efficience et moins carbonée tout en préservant aujourd'hui leur compétitivité mise à mal notamment par des coûts énergétiques trop élevés. ■

EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS SPÉCIFIQUES DE GAZ À EFFET DE SERRE SONT UN DES GRANDS ACQUIS DES ACCORDS DE BRANCHE.

SGS EST EXPERT EN:

- ETUDES DE POLLUTION DU SOL
- ÉTUDES GÉOTECHNIQUES
- ÉTUDES D'INCIDENCES
- MESURES ATMOSPHÉRIQUES
- INVENTAIRES AMIANTE
- BRUIT & VIBRATION
- ÉTUDES SÛRETÉ & SÉCURITÉ
- DÉCHETS DANGEREUX
- INTERVENTIONS D'URGENCE
- LABORATOIRE AGRÉÉ

SGS est le leader mondial en matière d'inspection, de contrôle, d'analyse et de certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80.000 collaborateurs à travers un réseau de plus de 1.650 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS BELGIUM SA

Environmental Services
Parc Crealys - Rue Phocas Lejeune 4
B-5032 Gembloux (Les Isnes)
t +32 (0)81 715 160
f +32 (0)81 715 161
e be.envi.services@sgs.com
w www.sgs.com/environment

GESTION DES SOLS

Au milieu du gué !

Adopté en 2008, le décret relatif à la gestion des sols fait l'objet d'un projet de refonte. Déposée trop tard au Parlement pour être adoptée avant les élections, la réforme du décret sera versée à l'arriéré de la Commission Environnement du Parlement wallon. Dynamisme fait le point sur une réglementation en devenir.

par Cécile NEVEN

A l'heure actuelle, la principale obligation liée au décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols consiste pour le propriétaire ou l'exploitant qui est informé de la présence d'une pollution à en aviser sans délai le fonctionnaire chargé de la surveillance et le collège communal de la commune concernée.

A ce jour, seuls deux faits générateurs prévus par le décret de 2008 – faits déclencheurs des investigations - sont entrés en vigueur. Il convient de se lancer dans les investigations sur les terrains incriminés :

- Sur base volontaire : quiconque le souhaite peut se soumettre volontairement aux obligations du décret. L'intérêt de cette démarche réside notamment dans le fait de ne pas devoir constituer une sûreté.
- Sur décision de l'administration : suite à la constatation d'un abandon de déchets ou d'indications sérieuses d'une pollution du sol, l'administration peut solliciter une étude d'orientation auprès du titulaire des obligations.

Réforme inachevée

Les autres faits générateurs prévus par le décret de 2008 ne sont pas encore entrés en vigueur ; c'est notamment un des enjeux du projet de décret adopté en troisième lecture par le Gouvernement wallon le 13 mars 2014.

Déposé au Parlement wallon, le projet de décret n'a pas pu être examiné par la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité du Parlement wallon dont l'agenda a été occupé par les travaux relatifs au projet de Code de Développement territorial (CoDT).

En ce qui concerne les faits générateurs (article 21 du décret de 2008), le décret inachevé introduit quelques nouveautés. Ainsi, toute personne sollicitant un permis sur un terrain renseigné dans la base de données des sols ou sur lequel a été implantée une activité dite «à risques» devrait procéder à des investigations, à savoir, une étude d'orientation, le cas échéant, une étude de caractérisation, et si nécessaire, un projet d'assainissement. En l'absence de menace grave, l'assainissement pourrait être postposé en fin d'exploitation, et une convention de gestion des sols permettrait de planifier les investigations.

Le projet de décret prévoit que cette disposition ne s'appliquerait toutefois pas lorsque le permis n'implique ni une emprise au sol significative, ni un changement d'affectation de fait, ni des excavations, remblais, ou toute autre modification sensible du relief du sol.

[SUITE EN PAGE 28]

L'IBW | votre partenaire économique et environnemental

Einstein Business Center

Station d'épuration de Rosières

UVE Virginal

✓ **Expansion économique & aménagement du territoire :**
- création, aménagement et promotion de parcs d'activité économique de haut niveau
- construction et location de bâtiments-relais
- accueil des PME, TPE, spin-off,... dans nos centres d'entreprises
- développement de projets d'aménagement du territoire à vocation socio-économique
- exploitation du Crématorium du *Champ de Court*

✓ **Assainissement des eaux usées :**
- étude et mise en chantier d'ouvrages d'assainissement (égouts, collecteurs, stations d'épuration)
- exploitation des stations d'épuration
- supervision de travaux d'égouttage communal
- autorisations de déversement, systèmes d'épuration individuelle, endoscopie, cartographie,...

✓ **Gestion des déchets :**
- collectes de déchets en porte-à-porte
- exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Virginal
- gestion d'un centre de transfert et de pré-traitement à Mont-Saint-Guibert
- réseau mutualisé de 17 parcs à conteneurs
- compostage, bulles à verre, sacs poubelles,...

ISO14001 CERTIFIED VINÇOTTE EMAS

Intercommunale du Brabant wallon - IBW
Rue de la Religion, 10 - 1400 Nivelles
Tél.: 067/21.71.11 - Fax: 067/21.69.28
direction@ibw.be - www.ibw.be

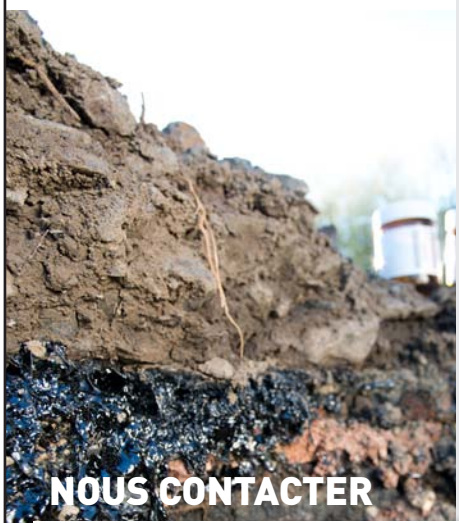

Solutions for soil contaminations

NOS EXPERTISES

- **Etudes de sol à caractère environnemental**
  Etude d'orientation, reconnaissance de l'état du sol, étude de caractérisation, étude détaillée, étude de risque, projet d'assainissement
- **Suivi des travaux d'assainissement**
  Rédaction de cahiers des charges, réalisation de tests de faisabilité et tests pilotes
- **Gestion optimale des déblais de chantier**
  Réalisation de rapports techniques dans le cadre de terrassements liés à l'évacuation des déblais (détermination des filières d'évacuation optimales)
- **Tests de perméabilité**
  Dimensionnement de systèmes d'infiltration et d'évacuation des eaux pluviales

NOS ATOUTS

- Agrément en tant qu'expert en pollution du sol dans les **3 régions du pays**
- Toujours un siège d'exploitation **près de chez vous**
- **Conseils** aux industriels, promoteurs, architectes, avocats, notaires, communes, particuliers, entrepreneurs, etc.
- **Rapidité d'action** et **flexibilité** grâce à ses propres équipes de chantier et à un matériel de forage également adapté à l'investigation en tissu urbain
- **30 personnes** à votre écoute (Fr, Nl, En, De)
- Une **approche pragmatique**, orientée **résultats** et **adaptée** à votre projet

NOUS CONTACTER

CHARLEROI
Rue de Lodelinsart 84
6000 Charleroi
T : +32 (0)71/65.52.29
F : +32 (0)71/65.56.98

LIÈGE
Rue du Château Massart 19
4000 Liège
T : +32 (0)4/344.59.90
F : +32 (0)4/344.59.91

BRUXELLES
Av. Louis Jasmin 56
1150 Bruxelles
T : +32 (0)2/772.79.97
F : +32 (0)2/771.79.80

WINGENE
Molenstraat 19
8750 Wingene
T : +32 (0)51/40.82.78
F : +32 (0)51/69.08.03

GENT
Oude Brusselseweg 73
9050 Gent
T : +32 (0)9/334.63.41
F : +32 (0)9/334.63.42

info@universoil.be • www.universoil.be

[SUITE DE LA PAGE 26]

Dans les faits, comprenons que cette obligation ne s'appliquerait pas aux stricts renouvellements de permis, ni aux demandes de permis qui ont pour objet principal la réalisation de réseaux (eau, électricité, gaz, télécommunication, téléinformatique, télédistribution ou transport de fluide). Autre modification de l'article 21 : la cession ne serait plus un fait générateur de l'obligation d'investiguer.

Aux termes du projet de décret, le Gouvernement est habilité à établir la liste des établissements les plus susceptibles de polluer le sol, et à leur imposer des investigations périodiques (par exemple tous les 5 ans), alors qu'en Flandre, où le VLAREBO (décret «sols» flamand) est déjà d'application depuis 1995, il semble que l'on soit occupé à revoir les périodicités initialement fixées à 5, 10 ou 20 ans vers des périodicités de 10 et 20 ans.

Il appartiendra au prochain Gouvernement de se positionner par rapport à ce projet de réforme : la faire adopter telle quelle ou y apporter des adaptations.

Rapport de base IED

Même si ce projet de décret n'est pas adopté, il faut garder à l'esprit que les entreprises classées «IED» (pour «industrial emission directive» (ex-IPPC)) sont dès maintenant concernées par les obligations du nouveau décret relatif aux émissions industrielles, particulièrement par l'obligation de rédiger un «rapport de base».

[SUITE EN PAGE 30]

RECOsol s.p.r.l

Bureau d'études agréé en Région wallonne, réalise pour vous :

- ✓ Rapport de base
- ✓ Etude d'orientation
- ✓ Etude de caractérisation
- ✓ Gestion du risque
- ✓ Assainissement . . .

Conformément au « Décret Sol » et l'AGW du 16//01/2014

Basile.rigaud@recosol.be • 0497/633.970 • www.recosol.be

EXPERTISE MONDIALE, CONNAISSANCES LOCALES

Engineering – Consultance – Design

- Etude de sol
- Analyse de risques
- Préparation de plans d'assainissement
- Développement de stratégies durables
- Suivi d'assainissement
- Gestion intégrale de projets
- Communication avec les autorités compétentes

URS sera votre partenaire tout au long de votre projet, depuis la phase de conception jusqu'à la réception finale !

URS

Maria Theresiastraat 34a, Leuven *Belgium.mail@urs.com* WWW.URS.COM

Enviro+

Ambitious to meet your expectations

ENVIRO+ vous offre une gamme complète de services: Conseils – Etudes – Formations

COORDINATION ET ADMINISTRATION EN ENVIRONNEMENT

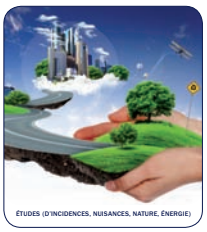
ÉTUDES (D'INCIDENCES, NUISANCES, NATURE, ÉNERGIE)

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET AUDITS ENVIRONNEMENTAUX

ÉTUDES DE SOL ET ASSAINISSEMENT

AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE ET URBANISME

SÉCURITÉ

Permis environnementaux – Coordinateur environnemental – Déchets – Bilan carbone – Conseils juridiques – Audits – ISO 14001 – ISO 50001 – Sol et assainissement – Aménagement du territoire – Sécurité – OHSAS 18001 – Formations

1435 Mont-Saint-Guibert – T +32 (0)10 65 30 39
8800 Roeselare – T +32 (0)51 23 20 90
9120 Beveren – T +32 (0)3 755 00 65
3960 Bree – T +32 (0)89 38 16 29
9042 Gent-Zeehaven – T +32 (0)9 360 65 27

info@enviroplus.be | www.enviroplus.be

[SUITE DE LA PAGE 28]

Le but est de déterminer l'état du sol, soit lors de la mise en service de l'établissement, soit lors de l'actualisation, par l'Europe, des meilleures technologies disponibles (MTD) liées à l'activité principale.

Les premiers secteurs concernés sont le verre et la sidérurgie, dont les MTD ont été publiées en mars 2012. Suivent la chaux et le ciment, en avril 2013. Les entreprises de ces secteurs vont devoir réaliser leur rapport de base afin que leur permis soit actualisé respectivement pour mars 2016 et avril 2017.

Le contenu de ce rapport de base doit encore être défini par l'Europe. Sans attendre les lignes directrices européennes, le texte wallon impose déjà au minimum une étude d'orientation et une étude de caractérisation le cas échéant. A l'UWE, on estime que le permis doit être actualisé dans le délai imparti. Il sera donc essentiel de faire preuve de pragmatisme et de circonscrire le rapport de base aux substances utilisées par l'activité classée «IED», et au périmètre réellement occupé par cette activité.

Conclusion

Le projet de décret «sols» ne verra pas le jour sous cette législature, un cadre légal existe néanmoins et les entreprises classées «IED» devront, indépendamment de l'entrée en vigueur de l'article 21, en appliquer les grandes lignes, ainsi que celles des codes de bonnes pratiques et d'échantillonnage, afin de disposer de leur permis actualisé dans les temps.

Il est, par ailleurs, indispensable que les autorités appliquent la réglementation Sols avec un regard pragmatique, notamment en encourageant la démarche volontaire. Point n'est besoin d'attendre un nouveau décret pour créer un observatoire des coûts engendrés par les investigations, afin de remettre l'ouvrage sur le métier si cela s'avérait nécessaire. ■

Tauw

Face à une législation sol en développement, les experts de Tauw vous apportent des réponses claires concernant :

- vos obligations en matière d'études de sol
- les couts d'études et le respect des délais de réalisation
- les solutions d'assainissement adaptées à vos priorités
- les obligations spécifiques aux entreprises IED

Besoin de plus d'information sur les modifications projetées et leurs conséquences pour votre entreprise ?

Contacter Michael Dumas:
michael.dumas@tauw.be, T +32 81 20 72 05

www.tauw.be/fr

Apporter des solutions durables pour un environnement meilleur

Nouvelles législations, nouvelles exigences, nouveaux services

Leader mondial en matière d'inspection, de contrôle, d'analyse et de certification, SGS développe et adapte sa gamme de services environnementaux pour aider les entreprises face aux nouvelles législations et répondre ainsi aux besoins de ses clients.

Eaux de rejet

Durant l'année 2014, conformément à la législation relative aux normes de qualité environnementale, les rejets issus des établissements industriels devront faire l'objet de l'identification des substances dangereuses potentiellement rejetées dans les eaux de surface. Le laboratoire agréé de SGS est à même de réaliser pour vous les prélèvements ainsi que l'ensemble des analyses standards et spécifiques.

IED

La transposition de la directive IED conduira les établissements concernés à réaliser à terme un rapport de base (état des lieux du sol). Plusieurs dossiers sont en cours d'élaboration au sein de notre département sol qui accompagne ses clients dans ce nouveau cadre légal comme nous le faisons déjà pour le décret sol.

Qualité de l'air intérieur

Comme le souligne le dernier rapport de l'OMS, «*la pollution de l'air est désormais le principal risque environnemental pour la santé*», cela tant au niveau air extérieur qu'intérieur. Face à ce constat, SGS a développé un programme de mesures IAQ (Indoor Air Quality) dans une optique d'amélioration du bien-être et de la santé ainsi que de réduction du taux d'absentéisme.

SEVESO III

A l'horizon du 1er juin 2015, nos clients doivent démontrer auprès des autorités compétentes, que les risques liés à la présence de substances dangereuses sur leur site sont connus et maîtrisés. Notre équipe propose les services focalisés sur cet objectif : rapport de sécurité, étude de sûreté, notice d'identification des dangers, étude et analyse de risque.

Bruit et vibrations

Le bruit excessif et les vibrations affectent la santé, le bien-être et la sécurité. SGS a élargi sa gamme de services et peut à présent prendre en charge l'acoustique environnementale, les études de vibrations, d'acoustique bâtiment et poste de travail.

SGS, la solution pour chaque entreprise

Notre équipe polyvalente, composée de plus de 50 personnes et implantée au cœur de la Wallonie, est à votre disposition. Comprendre vos attentes, identifier le contexte précis dans lequel vous évoluez et vous apporter des solutions pratiques, adaptées et fiables, c'est le challenge quotidien de SGS ! ■

SGS BELGIUM SA - Environmental Services

Parc Crealys - Rue Phocas Lejeune 4
B-5032 Gembloux (Les Isnes)
+32 (0)81 715 160 - be.envi.services@sgs.com
www.sgs.com/environment

LE PHOTOVOLTAÏQUE, UN INVESTISSEMENT RENTABLE POUR LES PETITES ET LES GRANDES ENTREPRISES
DIMINUEZ VOS CHARGES & AUGMENTEZ VOTRE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Grâce au photovoltaïque, vous fixez le prix de votre électricité à 0,105 €/kWh pour minimum 25 ans (sans tenir compte des aides de la Région wallonne).

Evolution comparative du prix professionnel de l'électricité (réseau/producteurPV)

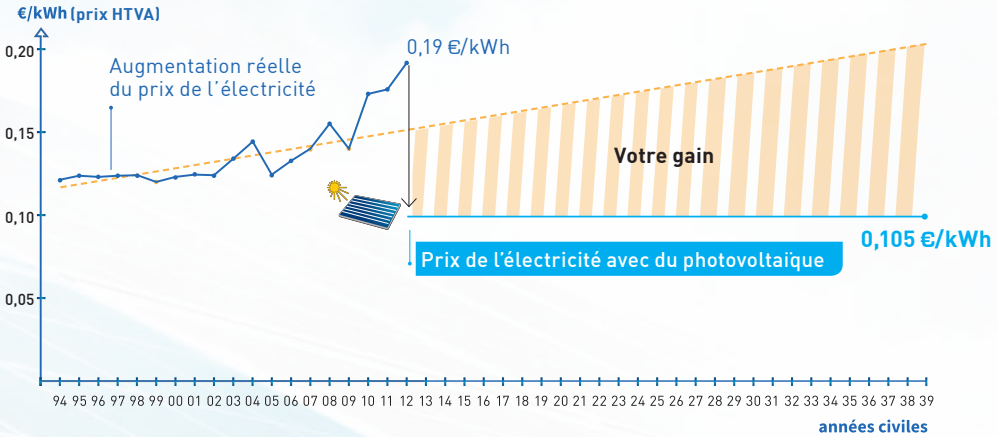

Source : Tarification client professionnel communiquée par la CREG

NRGQual PV Construction Quality

rejoignez-nous sur Enersol SPRL

ENERSOL ENERGY SOLUTIONS partenaire Sénergies

Tél.: 0800 78 788 - www.enersol.be - info@enersol.be
Rue de Maestricht, 49 4651 BATTICE / Rue de Gembloux, 500 (bat 10) 5002 NAMUR

SDER ET CODT

2015 : l'An 1 d'une nouvelle appro du territoire en Wallonie

La Déclaration de Politique Régionale 2009 – 2014 était relativement ambitieuse en matière de cadre régle que de revoir fondamentalement ses deux principaux outils que sont, d'une part, le Code Wallon de l'amén Régional (SDER). Près de 5 ans plus tard, le processus de révision de ces deux documents arrive à son ter l'aménagement du territoire en Wallonie.

par Samuël SAELENS

Pour l'UWE, la mise en œuvre de ces deux outils devra se faire dans le souci principal du développement régional et ce, avec force et sans perte de temps liée à la transition des outils. Ils doivent tous deux contribuer à mettre en place un cadre plus simple et plus favorable à l'initiative qu'il ne l'est à l'heure actuelle, et ce, à tous les niveaux.

Du CWATUPE au CoDT

Le CWATUPE reprend la base légale de tout projet d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie. Les entreprises en savent quelque chose...enfin elles essaient. En effet, depuis son adoption en 1984, le CWATUPE a fait l'objet de très nombreuses modifications. Ses multiples retouches l'avait rendu illisible pour ses utilisateurs, y compris au sein de l'Administration. L'instabilité du cadre légal étant source d'insécurité juridique, notamment pour les entreprises, il était donc heureux, de prime abord en tout cas, que le Gouvernement wallon lance une évaluation de ce Code et, dans la foulée, sa réécriture.

A l'heure d'écrire ses lignes, le Parlement wallon finalisait l'analyse de ce qui s'appelle à présent le Code de Développement Territorial (CoDT).

L'UWE porte un regard globalement positif sur l'évolution du Code et sur les nouvelles dispositions du CoDT.

Sur la forme, la lisibilité et l'amélioration de la structure du document peuvent être clairement pointés.

Sur le fond, les objectifs de simplification et d'accélération des procédures semblent avoir clairement motivé la rédaction.

On peut également pointer un basculement relativement important des outils à valeur réglementaire vers des outils à portée indicative. L'UWE salue cette évolution mais reste évidemment vigilante sur la mise en pratique de cette réforme. Les outils à valeur indicative, s'ils sont souhaités, doivent alors être réellement de nature indicative. Elaborer des outils indicatifs dont le niveau de détail égalerait voire dépasserait celui d'outils réglementaires enlèverait toute crédibilité à ce choix majeur du Gouvernement. La pratique du terrain renseignera rapidement les demandeurs sur le respect de l'esprit du nouveau texte.

Ce que l'UWE peut reprocher au CoDT, c'est sans doute et principalement le fait que le secteur privé ne soit pas encore suffisamment associé aux procédures, qu'il ne soit pas considéré comme un véritable partenaire du développement territorial. Il est même davantage contraint par une politique foncière renforcée. Le CoDT fait bien quelques avancées mais l'approche planificatrice strictement publique reste largement de mise.

LE «SDER» DOIT ÊTRE UN DOCUMENT DE SUPPORT À L'INITIATIVE, À LA MOBILISATION ET AUX PROJETS, ORGANISANT CERTES UN CADRE MAÎTRISÉ MAIS SUSCEPTIBLE DE NUANCES ET DE FLEXIBILITÉ, AU PROFIT DE NOTRE TERRITOIRE RÉGIONAL ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

che de l'aménagement

mentaire et prospectif de l'aménagement du territoire. En effet, il ne s'agissait pas moins agement du territoire (CWATUPE) et d'autre part, le Schéma de Développement de l'Espace me. L'année 2015 devrait être dès lors l'an 1 d'une approche fortement transformée de

Le temps nous montrera si les acteurs publics de terrain dépasseront cette vision pour entrer dans une logique de concertation plus forte avec le secteur privé et pour s'approprier l'esprit qui a manifestement guidé l'écriture de ce nouveau Code.

Un SDER renouvelé

Dépendante du CoDT, la gestion régionale du territoire est également guidée par le Schéma de Développement de l'Espace Régional. En effet, selon l'article D.II.2. du CoDT, «le schéma de développement de l'espace régional détermine, pour la Wallonie, les objectifs régionaux de développement et d'aménagement du territoire ainsi que leurs mesures de mise en œuvre, de gestion et de programmation.».

Le texte actuel datant de 1999, il était relativement légitime que le Gouvernement wallon actuel décide, dans le cadre de sa DPR, d'actualiser ce document pour d'une part mettre à jour son contenu en fonction d'enjeux et de défis nouveaux, ayant émergé depuis son adoption, et d'autre part, produire un texte dont le contenu soit plus clair quant à ses objectifs.

Pour l'UWE, le nouveau projet de SDER contient des choses très positives comme, entre autres, l'affirmation de notre besoin de développement, la volonté de renforcer notre place à l'international, la validation d'une mise à disposition régulière de terrains pour l'activité économique, la valorisation et la mise à niveau de nos réseaux de transport structurants...

Le projet est toutefois source de quelques inquiétudes, notamment en ce qui concerne la politique foncière, un manque d'éléments en matière de gouvernance, une planification non hiérarchisée du territoire, une approche parfois un peu trop uniforme du concept d'urbanisation et une intégration insuffisante ou trop contrainte du secteur privé.

Ces sources d'inquiétude nous semblent devoir être levées car le SDER doit être fondamentalement un document de support à l'initiative, à la mobilisation et aux projets, organisant certes un cadre maîtrisé mais susceptible de nuances et de flexibilité, au profit de notre territoire régional et de son développement.

Une mise en œuvre au service du développement régional

Nous l'avons vu, l'actualisation du SDER ne peut être détachée de la révision du Code. Ils doivent tous deux contribuer à mettre en place un cadre plus simple et plus favorable à l'initiative privée qu'aujourd'hui et ce, à tous les niveaux.

Il est dès lors essentiel de préparer au plus tôt et d'accompagner au mieux l'opérationnalisation de ces deux outils. L'UWE demande à ce propos la mise en place d'un comité stratégique chargé de suivre la mise en œuvre pratique du SDER et du CoDT et d'en assurer la bonne interprétation sur le terrain.

En résumé, si le souhait d'un développement socio-économique régional guide cette mise en œuvre, ces textes en seront les alliés. Dans le cas contraire... ■

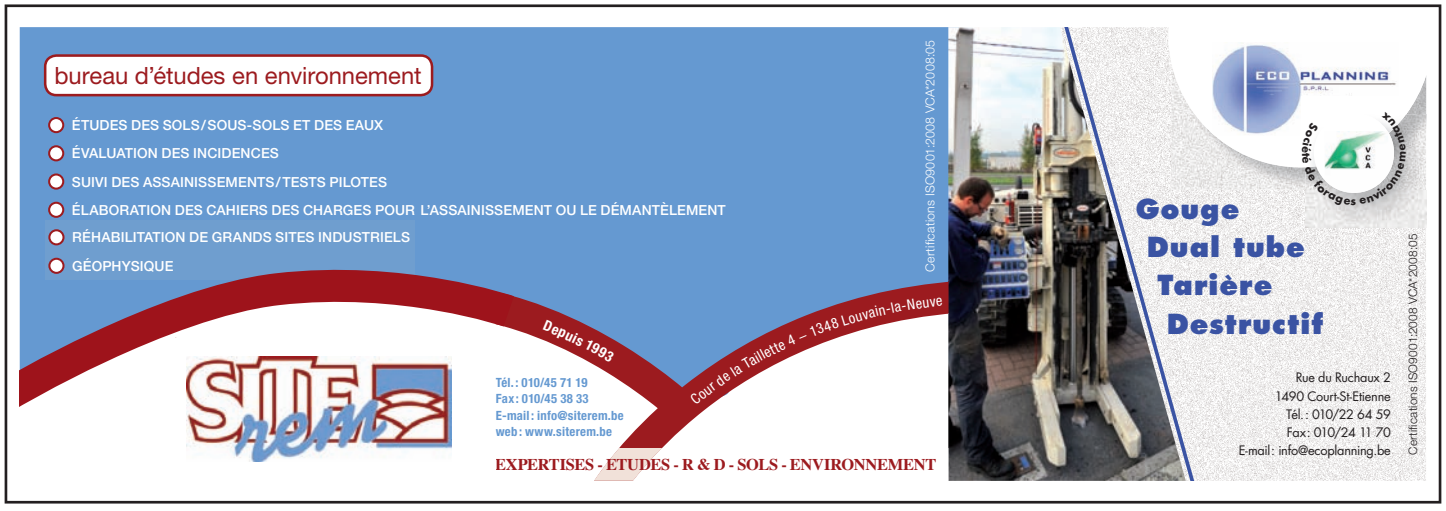

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SRDC)

La Wallonie devient compétente p des permis d'implantations comm

Au 1er juillet de cette année, la compétence sur la délivrance des permis, qualifiés jusqu'aujourd'hui de «socio-économiques», sera régionalisée. Un nouvel ensemble décrétal, réglementaire et d'orientation a été mis au point par le Gouvernement wallon pour organiser le secteur du commerce en Wallonie à partir de cette date.

par Samuël SAELENS

Le Gouvernement régional a souhaité assez tôt aller de l'avant sur cette question (début 2011) et prendre son destin en main dans sa politique commerciale. Il faut dire que la directive européenne «Services» avait posé d'importantes balises en ne permettant plus, en principe, l'utilisation de critères économiques dans la délivrance de permis.

La Wallonie se devait donc de revoir en profondeur la manière dont les permis commerciaux allaient être octroyés dès l'effectivité de la régionalisation.

Une procédure spécifique

La Wallonie aurait pu faire le choix de ne pas prévoir de procédures spécifiques au secteur du commerce et délivrer les permis dans le cadre des procédures existantes de permis d'urbanisme et de permis d'environnement. Elle n'a pas suivi cette possibilité et a décidé de préserver une procédure propre pour le commerce.

Cette procédure spécifique repose sur un projet de décret relatif aux implantations commerciales, des arrêtés mais aussi sur un Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC).

Le SRDC fournit un état des lieux du commerce en Wallonie mais aussi des habitudes d'achat des consommateurs wallons. Il permet d'établir, et dès lors de confronter, l'offre et la demande et donc de pointer les situations spécifiques des différents nodules commerciaux.

Le SRDC est un document d'orientation. Il n'a pas valeur réglementaire et définitive pour juger de la pertinence d'un nouveau projet mais il fournit une base de réflexion pour les autorités responsables de la délivrance des permis.

Ces permis sont, dans le projet de décret, répartis par seuils de surface nette. Les surfaces de moins de 400 m² sont soumis à une «simple» déclaration. Les surfaces de 400 à 4.000 m² verront leur permis traités par les autorités communales tandis que les permis pour les commerces de plus de 4.000 m² relèveront désormais d'une nouvelle direction du SPW (DGO6), la Direction des Implantations Commerciales (DIC). Le Fonctionnaire en charge de cette direction (le FIC) instruira collégialement avec le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire Technique, les demandes de permis. Il sera soutenu en cela par une nouvelle instance d'avis, l'Observatoire du Commerce, composé d'experts indépendants.

LES PERMIS POUR LES COMMERCES DE PLUS DE 4000 M² RELÈVERONT DÉSORMAIS D'UNE NOUVELLE DIRECTION DU SPW (DGO6), LA DIRECTION DES IMPLANTATIONS COMMERCIALES (DIC).

our la délivrance erciales

Des critères nouveaux d'analyse

Le FIC et l'Observatoire du Commerce traiteront les demandes de permis (soit «d'implantations commerciales» seuls soit «intégrés» avec un permis d'urbanisme et/ou d'environnement) au regard de 4 critères définis dans le décret et précisés par arrêté.

Ces critères sont liés à la protection du consommateur, à la protection de l'environnement urbain, à la politique de l'emploi et à la contribution à une mobilité plus durable.

Une réforme qui se jugera sur le terrain

A priori, l'UWE estime que plusieurs mesures prises sont positives et devraient apporter une réelle simplification administrative, comme par exemple l'instauration d'un seul permis intégré et de la notion de guichet unique.

Des éléments posent toutefois question. Il s'agit notamment de la manière dont les autorités vont intégrer le caractère indicatif du SRDC et dès lors valider une nécessaire flexibilité pour traiter ces dossiers. Il y aura lieu de voir également comment s'organisera la concertation avec les acteurs du secteur de même que la publicité des nouveaux outils vers ceux-ci.

Certains éléments sont a priori en recul par rapport à la situation actuelle : passage d'un permis illimité à un permis de 20 ans, suppression de quelques éléments de simplification...

Au final, l'UWE souhaite que cette réforme contribue à une vraie simplification administrative pour les demandeurs et dès lors à une contribution positive de la dynamique de ce secteur en Wallonie. Comme pour le CoDT et le SDER, la manière avec laquelle les autorités régionales et communales s'empareront de ce texte déterminera fortement la réussite ou l'échec de cette réforme en matière de développement économique. ■

aries CONSULTANTS

PERMIS, AUTORISATIONS, ETUDES TECHNIQUES (SOL, EAU, BRUIT, ...)

Rue des Combattants 96, 1301 Bierges
+32 10 430 110

info@ariesconsultants.be
www.ariesconsultants.be

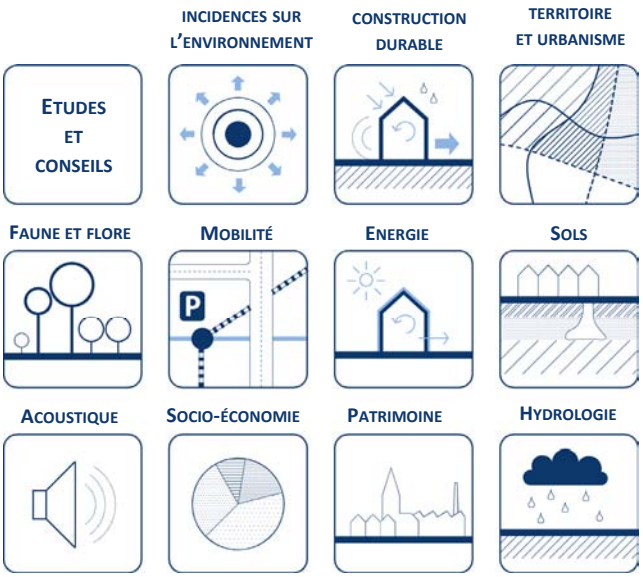

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

"Rien ne se perd, rien ne se crée,

Avez-vous déjà entendu parler d'économie circulaire, d'écologie industrielle ou encore d'économie de la fonctionnalité? C'est très probable puisque ces nouveaux concepts acquièrent de plus en plus de visibilité en Belgique comme à l'étranger. Cependant, si ces termes en "éco" ne vous sont pas inconnus, leur définition exacte reste parfois encore assez nébuleuse. Alors pour que vous puissiez juger ces nouveaux leviers de croissance économique de façon avertie, nous allons leur consacrer quelques lignes.

par Gaëlle HERMANS

> "L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SE PRÉSENTE COMME UNE ALTERNATIVE À HAUT POTENTIEL

Naissance d'un nouveau paradigme

Fondamentalement, la science économique étudie la manière dont la société gère ses ressources rares. Rares parce que celles-ci doivent répondre à une infinité de besoins tout en étant limitées. Depuis la révolution industrielle, le principal modèle économique était celui d'une économie linéaire se basant sur le principe suivant : «Extraire – Produire – Consommer – Jeter». Cependant, les crises multiples, la volatilité des marchés et les problèmes environnementaux exacerbés au travers du changement climatique indiquent que ce modèle atteint vraisemblablement peu à peu ses limites.

Dans ce contexte, l'économie circulaire se présente comme une alternative à haut potentiel. Cette théorie économique s'inspire du fonctionnement des écosystèmes dans lesquels, selon la formule consacrée, "*rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme*".

Selon l'institut français d'économie circulaire, ce modèle "*repose sur la création de boucles de valeurs positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit. [...] Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants*".

Dès lors, si l'économie circulaire propose un changement de paradigme, sa concrétisation se réalise, quant à elle, via la mise en œuvre simultanée d'une série de principes matérialisés par différents outils pratiques. Mais quels sont ses principes ?

Des flux de matières et d'énergie optimalisés et des cycles de vie repensés

Le modèle circulaire prévoit que les produits soient considérés en termes de flux de matière et d'énergie à réinjecter en boucle dans le système. Cette vision doit être appliquée à chacune des étapes de vie «classiques» d'un produit, à savoir sa conception, son utilisation et sa fin de vie. Concrètement cela se traduit notamment dans la Directive européenne 2008/98/CE qui fixe les priorités d'action en matière de gestion des déchets selon une hiérarchie à plusieurs niveaux.

La directive prévoit qu'il faut tout d'abord prévenir et réduire l'apparition de futurs déchets. Dans ce sens, l'écoconception joue ici un rôle prépondérant. Il s'agit en effet d'une démarche qui prend en compte les impacts environnementaux, en vue de les réduire, depuis la conception et le développement du produit tout en conservant ses qualités d'usages. On parle donc d'une vision globale multi-étapes – *qui s'appliquent à toutes les étapes du cycle de vie* – et multi-critères – *qui s'appliquent à tous les flux.*

LE MODÈLE CIRCULAIRE PRÉVOIT QUE LES PRODUITS SOIENT CONSIDÉRÉS EN TERMES DE FLUX DE MATIÈRE ET D'ÉNERGIE À RÉINJECTER EN BOUCLE DANS LE SYSTÈME.

tout se tranforme"

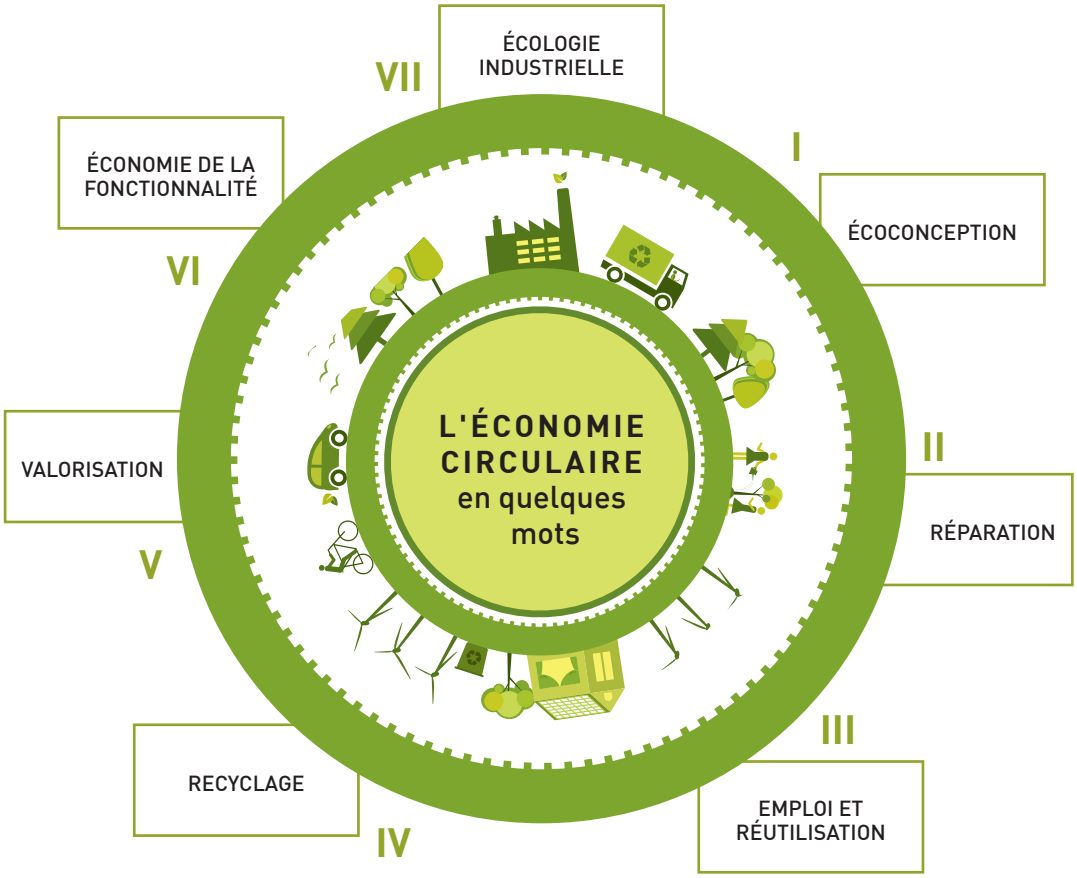

> « EN RÉDUISANT LA QUANTITÉ DE MATIÈRE ET D'ÉNERGIE UTILISÉE ET EN LES RECYCLANT «À L'INFINI», L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE APPORTE UNE SOLUTION RÉELLE AU PROBLÈME DE DÉPENDANCE.

Dans un second temps, la réparation, le réemploi et la réutilisation doivent être favorisés au profit de toute autre forme de fin de vie. En effet, si les produits ont été éco conçus pour être réparés et facilement déconstruits, il sera plus simple de leur offrir une seconde vie via le réemploi et la réutilisation.

Par la suite, "*quand l'objet ne peut plus être utilisé ou réparé, les flux de matières qui le composent peuvent être prolongés au sein d'autres boucles*" (site de l'Institut français d'Economie circulaire), on parle alors de recyclage. On extrait ainsi le plus de composants possibles afin de les réintégrer au cycle productif. Ceci peut être réalisé en cycle fermé à l'échelle de l'entreprise mais, dans la plupart des cas, le produit recyclé ou ses composants seront réintégrés à l'extérieur, dans le même secteur ou non.

Enfin, "*en fin de cycle, quand la matière est trop dégradée pour être réintroduite dans une boucle, elle est valorisée énergétiquement ou utilisée en méthanisation ou compostage*" (site de l'Institut français d'Economie circulaire).

Un autre modèle de vente

L'économie circulaire induit de nouvelles logiques économiques notamment en matière de distribution et de consommation (intermédiaire ou finale). A l'heure actuelle, le principe qui compte le plus large engouement et qui se développe le plus est celui de **l'économie de la fonctionnalité**.

Celui-ci **consiste à substituer la vente d'un produit par la vente de son usage**. De ce point de vue, la valeur d'un produit réside dans la fonction et le service qu'il rend. Dès lors, le consommateur retire un bénéfice de l'utilisation du bien en réponse à son besoin plutôt que dans sa possession en tant que telle. Le consommateur achète donc de la mobilité plutôt qu'un véhicule ou des pneus, il consomme une chaleur constante à 19°C plutôt que du gaz ou de l'électricité, il a besoin d'aliments conservés et frais plutôt qu'un frigo, etc.

Le professeur Christian du Tertre, Université Paris-Diderot, précise qu'on ne vend "*pas seulement l'usage de base puisqu'on y intègre d'autres services qui vont permettre d'apporter un effet utile supérieur à ce qu'il était avant lorsque les biens et les services étaient proposés de manière séparée les uns des autres*". Selon lui, cela permet de "*décroitre l'usage de la matière au profit de la valeur servicielle, c'est l'effet ciseaux. **On conserve donc une croissance mais avec un autre contenu***" (Conférence Economie de la Fonctionnalité, Greenwin-Arebs, 18 février 2014).

La réussite de l'économie de la fonctionnalité repose donc sur deux leviers. La mobilisation de ressources immatérielles fondées sur des compétences, des organisations pertinentes et la confiance, ainsi que sur des dynamiques de coopération entre tous les acteurs, à l'échelle de l'entreprise et des territoires (Forum DE², CCI Grand Lille, 18 février 2014).

De la concurrence à la coopération

Classiquement, les relations entre acteurs économiques sont de type fournisseur-client ou encore de type concurrentiel. L'économie circulaire propose un nouveau type de relation basé sur la coopération. Au niveau des entreprises et des territoires cela se traduit par le principe d'écologie industrielle et territoriale. Il s'agit alors d'un mode d'organisation qui vise à optimaliser la circulation des flux (matière, énergie, savoir, information, etc.) par la mise en place de synergies. Celles-ci reposent à leur tour sur deux principes : la mutualisation et la substitution (voir à ce sujet l'association Ecopal).

Il s'agit en réalité d'une approche scientifique et systémique de l'industrie à l'échelle d'un territoire puisque ce dernier est considéré comme un écosystème. Cependant, pour que cela soit réalisable, **il est nécessaire de connaître les flux de matières et de déchets sur un territoire... et mettre en place la structure permettant de mettre en relation les acteurs**. C'est ce que propose notamment la plateforme NEXT en Wallonie (voir ci-après).

Des concepts aux perspectives économiques réelles

Les défenseurs de l'économie circulaire et des différents principes mentionnés ci-avant assurent qu'au-delà d'une exigence environnementale, la transition vers ce nouveau paradigme est source de bénéfices économiques et sociaux pour toutes les économies développées.

Il est fait référence en premier lieu à la dépendance des pays européens à certaines ressources et aux risques qui leurs sont liés (pénuries, fluctuations de prix, politiques du pays exportateur, etc.). En effet, en réduisant la quantité de matière et d'énergie utilisée et en les recyclant «à l'infini», l'économie circulaire apporte une solution réelle au problème de dépendance permettant ainsi aux entreprises de réduire leur facture et de limiter les risques liés à l'approvisionnement.

Par ailleurs, l'économie circulaire fait appel à toute sorte de nouvelles compétences et savoir-faire susceptibles de dynamiser la création d'emplois qualifiés (éco designers, éco ingénieurs, analystes de cycle de vie, etc.) mais également moins qualifiés (personnel de manutention, personnel de maintenance, etc.).

Dans un rapport de 2011, l'European Environmental Agency évalue la création de nouveaux emplois à 300 000 si l'économie circulaire devenait le principal moteur de la croissance.

Si ce sont là les deux principaux bénéfices socio-économiques de l'économie circulaire, il en existe une série d'autres qu'il est difficile de mentionner de façon exhaustive. Citons néanmoins le renforcement de la fidélité du consommateur et des rendements plus importants grâce à une meilleure maitrise des process provenant de la connaissance des cycles de vie des produits.

Si les retombées dans l'économie réelle sont évidentes, il faut néanmoins pouvoir traduire les principes et théories en stratégies pratiques à l'échelle des régions.

Concrètement, comment cela se traduit-il en Wallonie ?

Depuis 2012, la Wallonie a inscrit l'économie circulaire au cœur de la reconversion de son économie via la mise en place du Programme NEXT.

En 2013, à l'initiative du Ministre de l'Economie, NEXT-économie circulaire a été défini par le Gouvernement comme l'axe transversal de politique industrielle, complémentairement aux 6 pôles de compétitivité. Il s'appuie sur 3 piliers principaux : les entreprises, l'enseignement, le réseau international.

La SRIW-BEFin est chargée de déployer cet axe au sein du tissu économique wallon. L'objectif est de détecter, créer et mettre en place des projets concrets d'économie circulaire sur le territoire dans une approche globale et cohérente. Elle organise notamment des Circular Economy Labs et des Industrial Synergies Labs, et propose un accompagnement individualisé aux entreprises pour mettre une place un plan d'actions vers une économie circulaire. ■

> *« L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PROPOSE UN NOUVEAU TYPE DE RELATION BASÉ SUR LA COOPÉRATION.*

Pour plus d'information et pour aller plus loin sur le sujet :

- Institut français d'économie circulaire : www.institut-economie-circulaire.fr
- Association Ecopal : www.ecopal.org
- Agence européenne pour l'environnement : www.eea.europa.eu/fr
- Programme NEXT : http://next-wallonia.be

NEXT
Vers une Economie Circulaire

profex
The force behind your company

Investigations des sols et des eaux souterraines, conseils stratégiques, gestion environnementale

- Expert agréé en gestion des sols en Catégorie 2 dans les 3 régions et pour les études d'incidences
- Equipe multidisciplinaire de plus de 120 experts
- Couverture nationale, expertise locale de plus de 15 ans

www.profex.be **info@profex.be** **010 81 81 00**

Faire avancer les choses, **c'est toute la magie de l'énergie.**

Demandez votre offre personnalisée au **03 270 68 79** ou sur ***www.essent.be***

Être le moteur silencieux de nombreuses entreprises, telle est la volonté d'***essent.be***. Pour obtenir la satisfaction de nos clients, nous garantissons un service optimal et des prix compétitifs. Vous vous concentrez sur votre entreprise, pendant que nous mettons toute notre énergie au service de votre ambition.

Pour que vous puissiez profiter de manière optimale du gaz et de l'électricité: c'est l'engagement d'***essent.be.***

Notre énergie. Une source de plaisir. essent.be

MERCI à tous les partenaires du projet de territoire de la Wallonie picarde. Ces dernières années ont été riches en réalisations. Communes, région, partenaires locaux et frontaliers, entreprises, équipes européennes,... Ensemble, nous avons posé les jalons d'une action concrète, innovante, au service des entreprises, au service de la population, et au bénéfice d'une meilleure attractivité de notre espace de vie.

1 Accueil d'un centre de distribution Colruyt à Orientis : 350 emplois maintenant, 1.000 demain (Ollignies) (Wallonie)

2 Accueil de 116 places enfants en crèches multientreprises (Tournai, Frasnes-lez-Anvaing, Enghien et Ghislenghien) (Wallonie - FEDER)

3 Ouverture de l'espace de coworking ESCO pour travailleurs nomades (Tournai) (Wallonie)

4 Implantation de la Lanterne - Animation technologique avec l'UCL à Qualitis (Enghien) (Wallonie - FEDER)

5 Alimentation de 2.250 ménages en kilowatt-heure verts

6 Lancement de La Wallonie picarde à vélo, 1.600 km d'itinéraires cyclables (Wallonie - FEDER – INTERREG – FEADER)

7 Mise en service du centre de formations et de compétences Negundo^3 (Tournai) (Wallonie - FEDER)

Innovation & créativité, ouverture à l'international, intelligence stratégique, emplois nouveaux, développement durable, énergies vertes, économie digitale, mobilité, sont pour nous les ambitions de demain. Forte d'une équipe expérimentée en pilotage de projets multipartenaires, portée par l'adhésion de toutes les communes au plan stratégique, prête à faire face aux nouveaux défis du développement, IDETA a à cœur de poursuivre la dynamisation de l'essor régional. Avec vous.

Portons ensemble les enjeux de la décennie :

- Co-construction de projets d'entreprises innovants et accompagnement au niveau national ou international (notamment au travers du Welcome Office North America and Cleantech développé en partenariat avec l'AWEX)
- Accompagnement des communes dans leurs projets urbains et ruraux
- Consolidation de notre expertise en Intelligence stratégique territoriale au bénéfice des entreprises de la Wallonie picarde
- Implantation de Centres d'entreprises collaboratifs en centre-ville (à Tournai, Centre d'entreprises CITé et projet TechniCité en lien avec le projet de hub créatif)
- Activation des technologies digitales au service de l'économie, du commerce et du tourisme
- Contribution à la transition énergétique et à la mobilité durable
- Construction de l'attractivité de la Wallonie picarde
- Montage et pilotage de projets régionaux et européens
- Accompagnement de grands projets d'infrastructures
- Prospection et guidance des investisseurs (terrains, bâtiments et conseils)

IDETA AGENCE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT
Wallonie picarde
acteur de l'eurométropole lille kortrijk tournai
> ideta.be

LE MIPIM :

Incontournable pour l'immobilier wallon

Secteur privé et organismes publics ont à nouveau fait cause commune au MIPIM 2014. Il faut dire que leurs intérêts sont convergents pour profiter d'un atout majeur de la Wallonie : son attractivité. Une attractivité qui découle de sa localisation, de son accessibilité et de son potentiel en matière de logistique.

par Yves-Etienne MASSART

Lorsqu'il s'agit de miser sur les atouts de la Wallonie, l'Awex insiste sur la proximité immédiate de Bruxelles et des principales grandes villes de l'Europe de l'ouest. Le discours de Philippe Suinen est rôdé : "*Avec Paris, Strasbourg, Londres, Amsterdam, La Haye, Belgique, Cologne, Francfort, ou encore Munich ou Genève, accessibles en quelques heures de voiture, de train ou d'avion, c'est l'ensemble des centres de décision et de pouvoir en Europe avec lesquels la Wallonie est véritablement en connexion directe. La position de la Wallonie au sein de l'Europe de l'ouest est centrale. Cet emplacement stratégique la place au coeur du réseau autoroutier européen, à l'intersection de six axes majeurs*". Il semble que les investisseurs soient particulièrement sensibles à cette facilité d'accès à des dizaines voire des centaines de millions de consommateurs européens : "*Nos connexions aux différents réseaux de communication permettent d'atteindre une population de 58,8 millions d'habitants en 4 heures. En à peine une journée de route, une grosse partie de la fameuse «banane européenne» peut être atteinte, soit une zone de 370 millions de consommateurs, reprenant une vingtaine de villes majeures dans un croissant qui s'étend de l'Angleterre à la Belgique*".

Avec de tels arguments, le Mipim est devenu un rendez-vous incontournable des professionnels wallons de l'immobilier. "*Les résultats engrangés au cours des 14 éditions successives auxquelles nous avons participé ont achevé de convaincre les sceptiques. Notre délégation d'acteurs publics, parapublics et privés y a l'occasion de côtoyer les plus grands acteurs et opérateurs internationaux. C'est une vitrine de choix pour attirer les plus grands investisseurs*".

TECHNOcampus

LES TALENTS DU FUTUR

TechnoCampus
est le plus grand Centre de compétence en Wallonie pour les métiers de l'industrie en Hainaut, Namur et Brabant wallon.
Nos formations sont ouvertes à tous les publics : Entreprises, Demandeurs d'Emploi et Ecoles. Nous formons et sensibilisons plus de 8000 personnes par an avec une équipe dynamique de 60 collaborateurs permanents et plus de 80 collaborateurs externes répartis dans nos 6 implantations (près de 16.000 m² d'espaces dédiés à la formation).

- **Formations inter-entreprises**
- **Formations intra-entreprise sur mesure**
- **Bilans de compétences**
- **Accompagnement en entreprise pré et post formation**

Métiers et compétences technologiques

Nos domaines de Compétences

Assemblage
Maintenance
Automatisme
Mesures & contrôles
Conception
Sécurité
Energie & environnement
Techniques industrielles
Gestion & organisation
Technologies de production

Localisation : Gosselies, Strépy-Bracquegnies et Mons
Siège social : Rue Auguste Piccard 20, 6041 Gosselies, Belgium
071/253621 - 071/253622

www.technocampus.be
info@technocampus.be
www.facebook.com/technocampus

Philippe Suinen a qualifié 2013 d'exercice performant dans un environnement économique européen toujours marqué par une faible croissance des économies occidentales. "*En matière d'attractivité des investissements étrangers en Wallonie, les deux derniers exercices (2011 et 2012) furent particulièrement exceptionnels et atypiques. Exceptionnels au vu des résultats des investissements étrangers engrangés par la Wallonie et atypique parce que la conjoncture internationale était fortement impactée par la crise de croissance des économies européennes*".

Dans un contexte international et régional en demi-teinte , 2013 s'annonçait compliqué. Et pourtant : "*C'était sans compter un léger retournement de situation en seconde partie d'exercice. En effet malgré un démarrage plutôt frileux, les investissements étrangers à destination de la Wallonie se sont rapidement accélérés dès juin 2013 pour rejoindre, en fin d'année, la moyenne des exercices précédents*". Selon les chiffres de l'AWEX, 862 millions ont été investis au cours de l'année écoulée, avec à la clé 1.531 emplois directs annoncés. Des chiffres en léger recul au niveau global, mais qui s'inscrivent malgré tout dans une moyenne de 20 emplois directs par projet.

Secteurs porteurs

En volume de capitaux, les secteurs, qui ont attiré le plus d'investissements en Wallonie en 2013 sont respectivement les technologies de l'information (305 millions d'euros), l'agroalimentaire (150 millions d'euros) et la logistique (122 millions d'euros). Ces trois activités sont suivies à poids quasi égal par la construction (91 millions d'euros) et la mécanique de pointe (65 millions d'euros). Les sciences du vivant et la chimie générale (avec respectivement 41 et 23 millions d'euros investis) clôturent le palmarès.

Sur le plan des emplois directs, la logistique, les secteurs liés au pôle Mecatec et l'agroalimentaire cumulent à eux trois 72% des emplois annoncés. Nettement loin derrière, les sciences du vivant, les NTIC et les activités de services représentent globalement 18% du total. Le tableau sectoriel est complété par les apports de l'énergie/environnement, de l'aéronautique et du tourisme.

Nouveauté 2014 : le nouveau stand de l'Awex, qui prenait place dans le pavillon belge, fruit d'une collaboration bien pensée entre les régions. De quoi mettre en valeur la présence des huit intercommunales économiques de Wallonie, l'IPW et le GRE, les villes partenaires, certaines infrastructures comme le Port de Liège et une petite dizaine d'entreprises privées, issues autant de l'immobilier que de la construction.

Objectif commun : booster l'attractivité wallonne à travers ses 4 axes de développement : logistique et mobilité, parcs d'activités technologiques et d'affaires, développement urbain et pré-urbain qualitatif et stratégie à long terme de redéploiement industriel : 4 axes qui sont autant de leviers de l'investissement en Wallonie. ■

Cobelba

Nous relevons vos défis et concrétisons vos rêves !

Les Jardins de Baseilles, Erpent

Bureaux | Halls industriels | Bâtiments publics | Surfaces commerciales | Immeubles à appartements | Promotion immobilière

Entreprise générale de Construction

Certification ISO 9001:2008 VCA **2004/4 | Agrégation 8D-8E

PI, rue des Reines Marguerites 5-7 | B-5100 Naninne | Tél 081 40 14 21 | Fax 081 40 82 56 | www.cobelba.be | direction@cobelba.be

Vous cherchez de l'espace pour développer votre entreprise ?

L'IDEA vous propose la solution adaptée à vos besoins pour investir en Cœur du Hainaut...

52 zones d'activité économique, soit 3.500 ha, accueillant des entreprises de toute taille, notamment au cœur de zones spécialisées dans divers secteurs tels que la logistique, la chimie, le développement durable, les TIC, etc.

18 bâtiments locatifs, soit plus de 32.000 m², généralistes ou spécialisés dans la chimie, les TIC ou bien encore la logistique.

L'IDEA assure des missions :

- d'accueil et de conseil des entreprises pour leur implantation ;
- d'accompagnement des entreprises dans des domaines variés (aides diverses, plan d'affaires, etc.).

Venez rejoindre les 890 entreprises et les 22.000 travailleurs actifs dans nos parcs !
Google, H&M, Jonhson&Jonhson et bien d'autres encore ont choisi l'IDEA comme partenaire.

Vous souhaitez investir dans la région ? Contactez-nous ...

IDEA - Rue de Nimy, 53 - B - 7000 Mons - Belgium
Tél.: 00 32 (0) 65 37 57 11
investisseurs@idea.be - www.idea.be

I D E A

UN ENJEU MAJEUR !

L'efficacité énergétique des bâtim

Durcissement des normes oblige, les bâtiments d'entreprise sont de plus en plus envisagés sous l'angle de la performance énergétique, au même titre que les bâtiments privés. Pour nombre d'entreprises se pose la question de savoir comment investir au mieux dans les énergies renouvelables et/ou l'amélioration de l'efficacité énergétique..

par Yves-Etienne MASSART

La «Stratégie Europe 2020» définie par l'Union européenne est une référence pour toutes les entreprises, où qu'elles soient localisées dans l'espace économique européen. L'efficacité énergétique est au cœur de cette stratégie, au même titre que la «croissance intelligente» (investir dans la connaissance et l'innovation) et la «croissance pour tous» (créer de l'emploi et des opportunités pour un maximum de personnes).

Triple objectif

«20-20-20» à l'horizon 2020, un objectif européen qui marque les esprits : concrètement, d'ici à 2020, il s'agit de réduire de 20% la consommation d'énergie, de porter à 20% la proportion d'énergie consommée provenant de sources d'énergie renouvelable et également de diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre. De quoi favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et utilisant rationnellement les ressources naturelles disponibles. Au niveau mondial, ce projet devrait ralentir le réchauffement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour les entreprises, il permettra surtout de diminuer la facture énergétique. En effet, le pétrole, le gaz et le charbon ne sont pas inépuisables. Or, la demande dans les pays émergents monte en flèche. En toute logique, le prix de ces matières premières ne fera donc que grimper.

Sur le terrain, c'est à chaque État membre qu'il incombe de convertir concrètement ce triple objectif en programmes, règles et normes. Avec quelles conséquences actuellement ? Pour l'instant, il n'y en a aucune, tant que vous ne faites pas procéder à des travaux de construction ou de rénovation importants. Il n'existe en effet pas (encore) de lois vous contraignant à adapter des bâtiments existants aux normes énergétiques. Cependant, elles seront sans doute promulguées dans un avenir proche. Plusieurs bureaux d'expertise (tels que Deloitte et PWC) ont ainsi déjà souligné l'intérêt qu'il y avait à harmoniser la fiscalité immobilière et l'efficacité énergétique des bâtiments.

Il n'en va toutefois pas de même si vous projetez la construction d'un nouveau bâtiment ou d'importants travaux de rénovation : vous devez dans ce cas déjà tenir compte des exigences en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB). De manière générale, la réglementation PEB s'applique à l'ensemble des bâtiments ou aux parties d'un bâtiment, bâtiments qui consomment de l'énergie en vue d'obtenir une certaine température intérieure pour des personnes (chauffage et refroidissement) et bâtiments dont la demande de permis d'urbanisme a été introduite après le 1er janvier 2006. Il existe néanmoins quelques exceptions.

Dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation, les exigences PEB s'appliquant aux infrastructures dépendent de l'affectation du bâtiment (usine ou bureau, par exemple), de la nature des travaux (nouvelle construction ou rénovation) et de la date à laquelle a été introduite la demande de permis de bâtir. En effet, les normes énergétiques font régulièrement l'objet d'un durcissement. Il existe en outre de fortes disparités entre les régions et des différences dans l'évolution des processus législatifs.

Souvent en première ligne pour les projets d'investissement, les banques notamment se doivent d'être à la pointe. C'est le cas chez BNP Paribas Fortis, où une antenne est spécialement dédiée à cette problématique. Les experts de Sustainable Energy Services confirment : «la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale ont ainsi chacune élaboré une réglementation propre en la matière. Elles poursuivent certes les mêmes objectifs, mais leur application diffère parfois. Les trois régions se concertent actuellement afin d'harmoniser au maximum ces réglementations.» Quand une entreprise a des projets dans plusieurs régions, sa vigilance doit donc être maximale.

Les exigences PEB sous la loupe

Les exigences PEB se concentrent d'une part, sur l'isolation thermique et la performance énergétique, dans le but de réduire la consommation énergétique ; et d'autre part, sur le climat intérieur, dans le but de garantir la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Sur le plan de l'isolation thermique, il y a lieu de respecter deux valeurs : le niveau K maximal (le niveau global de l'isolation thermique du bâtiment, mesuré dans l'ensemble du bâtiment), ainsi que les coefficients de transmission thermique maximaux (valeurs U) ou les résistances thermiques minimales (valeurs R) des murs extérieurs, sols, toits, fenêtres, portes et autres parois.

Sur le plan de la performance énergétique, un plafond maximal a été établi : le niveau E. Il permet de se faire une idée de la consommation énergétique primaire du bâtiment et des installations fixes dans des conditions normales. Le niveau E est mesuré dans chaque partie du bâtiment utilisée de manière distincte ou ayant une affectation spécifique. Ce niveau E est étroitement lié à toute une série de facteurs tels que la compacité, l'isolation thermique, l'étanchéité à l'air, la ventilation, l'installation de chauffage et d'approvisionnement en eau chaude, l'orientation, l'ensoleillement, le système de refroidissement et l'éclairage.

ents d'entreprise

Les exigences minimales relatives à la ventilation précisent quel type de dispositif doit être installé (arrivée – transfert – évacuation) afin de parvenir au débit de ventilation souhaité.

Ce qu'il faut en retenir ? la manière dont les exigences PEB doivent être remplies concrètement dépend de la nature des travaux, de l'affectation du bâtiment et de la date à laquelle a été introduite la demande de permis d'urbanisme : les normes PEB se durcissent au fil du temps.

Un bâtiment ayant plusieurs affectations ou activités sera divisé en différentes parties. Les exigences PEB seront ensuite définies pour chacune d'entre elles.

Investir dans le durable ?

Les nouvelles normes environnementales ne sont-elles pas synonymes d'investissements dans des technologies ou des matériaux plus chers ? Pas nécessairement. Tout dépend de la pertinence des choix posés lors de la conception et la mise en œuvre de vos projets énergétiques

La notion de construction durable est très large. Les bâtiments basse énergie et passifs sont ainsi connus de tous, mais il existe encore d'autres possibilités, différents types de bâtiments à faible consommation énergétique : basse énergie, passif, zéro énergie, à consommation d'énergie quasi nulle, actif, ...

L'Europe impose à toutes les nouvelles constructions de présenter une consommation énergétique quasi nulle à l'horizon 2021. Les États membres étudient actuellement la manière dont ils pourraient transposer cette exigence dans leur législation et examinent les normes spécifiques qu'ils appliqueront aux différents types de bâtiments. Construire une usine à consommation d'énergie quasi nulle est en effet bien plus complexe que veiller à la performance énergétique d'un nouvel immeuble de bureaux !

Respecter les contraintes énergétiques est une chose, mais jouer la carte des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique présente de multiples avantages : réduction des coûts, gestion des risques, image et engagement social.

Certains acteurs ont bien compris toute l'importance de ces enjeux et ont développé une expertise dont nombre d'entreprises n'ont pas les moyens de disposer en interne. BNP Paribas Fortis, notamment, met à la disposition des entreprises l'expertise de son antenne Sustainable Energy Services, antenne chargée de la veille réglementaire, mais également de l'étude et du suivi de projets.

Une approche multidisciplinaire

Les projets d'investissement dans les énergies durables et l'efficacité énergétique étant très spécifiques, ils nécessitent une approche à la fois globale et différenciée pour les banques. Par ailleurs, les développeurs de projet, investisseurs, bureaux d'études, maîtres d'œuvre et organismes de financement ont tout intérêt à collaborer et à communiquer entre eux dès la phase d'initiation et de faisabilité des projets.

Examen de la faisabilité de leur projet, analyse des risques techniques et financiers, information et assistance en matière d'aides publiques, du cadre législatif et réglementaire en vigueur, suivi du dossier d'investissement, comparaison des mécanismes de financement : emprunt bancaire traditionnel, leasing, contrat de performance énergétique (également appelé tiers investisseur), etc : une expertise permet aux entreprises de maitriser tous les paramètres. ■

Aides à disposition des entreprises

En prenant des mesures visant à réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments, les entreprises peuvent bénéficier d'aides publiques non négligeables. L'objectif de ces subventions, aides financières et autres avantages fiscaux est de donner un coup de pouce aux entreprises qui hésitent encore à se lancer dans la transition énergétique.

Augmentation de l'aide fiscale à l'investissement

Concernant les investissements réalisés en 2013 (exercice d'imposition 2014), il était possible de déduire du bénéfice imposable 14,5% de votre investissement. Il s'agit d'une aide fédérale. Pour l'instant, ce pourcentage s'applique également aux investissements réalisés en 2014. Dans certains cas, il est également tenu compte du taux d'économie d'énergie.

Primes des gestionnaires du réseau de distribution

En wallonie, le gestionnaire du réseau de distribution ORES octroie également des primes en cas d'investissements dans l'isolation, des vitrages à haut rendement, un chauffe-eau solaire, la rénovation de l'éclairage ou une pompe à chaleur. Pour de plus amples informations, consultez leur site web : www.ores.net.

Certificats verts et certificats d'énergie thermique

Les certificats verts et les certificats d'énergie thermique sont octroyés en fonction de la quantité d'énergie verte produite ou de la quantité d'énergie épargnée par le système de cogénération. Leur délivrance est assurée par la CWaPE en Wallonie et BRUGEL à Bruxelles. Vous pouvez ensuite vendre ces certificats au prix minimum garanti aux fournisseurs d'énergie ou aux gestionnaires du réseau.

Primes régionales

La Région Wallonne et la Région Bruxelloise accordent également des primes, qui leur sont propres, afin de soutenir les investissements dans l'énergie durable. Vous trouverez plus d'informations sur les sites web suivants :

- En Wallonie : www.energie.wallonie.be et www.aides-entreprises.be (primes pour une utilisation durable et rationnelle de l'énergie)
- À Bruxelles : www.bruxellesenvironnement.be et www.ecosubsibru.be (aide aux investissements en faveur de l'environnement)

L'ANALYSE DE L'UWE

Conjoncture : perspectives optim

C'est le principal enseignement de la dernière étude conjoncturelle de l'UWE : la reprise de l'activité semble s'inscrire dans une certaine durée. Les indicateurs macroéconomiques vont dans le même sens avec un redémarrage de la demande internationale, en particulier dans les pays développés. Autre progression enregistrée : celle de la consommation privée intérieure.

par Yves-Etienne MASSART

Les entrepreneurs wallons interrogés par le département économique de l'UWE sont formels : les perspectives d'activité pour les 6 prochains mois sont bonnes ! Notre indicateur de perspectives à 6 mois, tiré de l'enquête UWE auprès des chefs d'entreprise wallons, approche même les niveaux obtenus lors de la forte reprise de 2010.

Un constat encourageant, mais à tempérer surtout pour les pays émergents patinent et, c'est malheureusement une constante pour la Wallonie, son marché du travail reste largement inefficace, ce qui représente un frein considérable pour son évolution. Voilà qui explique pourquoi la Wallonie est loin d'être tirée d'affaire, malgré une série de bonnes nouvelles : reprise en Europe, renforcement de celle-ci aux Etats-Unis, croissance encourageante du PIB, reprise de la demande intérieure, baisse de la pression sur les finances publiques, conditions de crédit plus favorables.

Optimisme ?

Un ensemble de facteurs qui explique qu'il y ait une amélioration franche des perspectives dans l'esprit des entrepreneurs wallons à l'horizon des six prochains mois. Pour le département économique de l'UWE, la première étude conjoncturelle de 2014 affiche d'ailleurs des niveaux qui approchent ceux obtenus lors de la forte reprise de 2010.

Ce qui ne gâche rien : cette tendance encourageante est soutenue par une progression continue des dépenses des consommateurs, preuve s'il en est qu'ils anticipent un avenir plus prometteur.

Côté entreprises, la reprise des investissements est bien visible, même si elle reste modeste. Mais un élément pourrait s'avérer déterminant : les taux d'intérêt bas devraient favoriser ces projets d'investissement si la reprise générale se confirme. Actuellement, la reprise est récente et graduelle. Dès lors, les capacités de production restent relativement peu utilisées pour le moment, laissant aux entreprises une marge de manœuvre confortable à court terme. Néanmoins, aidés par des taux d'intérêt très bas, les investissements devraient s'accélérer au fil de 2014.

Autre enjeu d'une reprise : les exportations, facteur-clé dans le bulletin de santé de l'économie wallonne. Si elle se confirme, une amélioration de la conjoncture européenne placerait la Wallonie dans une position idéale pour en tirer un large profit. Quand on sait que 80% du volume total des exportations wallonnes prennent la direction de l'Europe, on se rend mieux compte de l'impact potentiel sur le développement de nos entreprises.

De quoi permettre en tout cas d'afficher un optimisme certain, puisque le département économique de l'UWE considère qu'il il n'est pas déraisonnable d'espérer une croissance du PIB belge de 2% en 2014.

INDICATEURS DE CONFIANCE À LA HAUSSE, POLITIQUE BUDGÉTAIRE MOINS RESTRICTIVE, POLITIQUE MONÉTAIRE EXPANSIONNISTE, TOUS LES ÉLÉMENTS SONT RÉUNIS POUR ENVISAGER UNE REPRISE NETTE.

istes !

La Wallonie ne devrait pas en tirer profit de la même façon. En cause, ses problèmes structurels, qui risquent de faire plafonner cette croissance à 1,7%. Principal responsable : un marché du travail en panne : la Wallonie enregistre un taux de chômage d'environ 11% qui, au mieux se stabilise. Mais l'étude conjoncturelle ne donne pas de signes que la tendance peut être inversée : le regain d'optimisme est trop faible pour avoir un effet de réduction sensible du chômage. Et c'est là que réside le paradoxe : deux tiers des entreprises wallonnes disent rencontrer des difficultés à recruter du personnel. "Pour les responsables, cela doit vraiment constituer un chantier prioritaire", affirme Didier Paquot, le directeur du département économique de l'UWE.
De quoi relancer le débat sur l'enseignement, les formations et le matching entre offre et demande d'emploi.

Marché du travail

Indicateurs de confiance à la hausse, politique budgétaire moins restrictive, politique monétaire expansionniste, tous les éléments sont réunis pour envisager une reprise nette, bien sûr sous l'hypothèse de l'absence d'un choc exogène (crise bancaire, défaut de paiement d'un État, guerre en Ukraine, choc énergétique). Il n'est dès lors pas déraisonnable d'envisager une croissance de 1,5% pour la Zone Euro et de 2% pour la Belgique. La vitalité de la demande intérieure explique le différentiel à l'avantage de la Belgique. En effet, les pays du Sud de l'Europe vont encore connaître une consommation et un investissement privés relativement atones en 2014.

La croissance en Wallonie se monterait à 1,7%, légèrement en deçà de celle de la Belgique dans son ensemble. La cause est à chercher dans le marché du travail.

En effet, selon l'enquête UWE, l'emploi ne ferait que se stabiliser dans les prochains mois : moins de chefs d'entreprise vont licencier, mais peu vont engager. Moins d'emplois signifient moins de demande privée et donc moins de croissance. Le premier frein à l'embauche n'est pas singulier à la Wallonie, mais il y est peut-être plus marqué, à savoir que tous les chefs d'entreprise restent prudents au début d'une reprise et préfèrent augmenter la productivité des emplois existants jusqu'à ce que leurs carnets de commandes leur confirment que la reprise sera durable.

Un deuxième facteur, très caractéristique de la Wallonie celui-là, est le manque de candidats appropriés aux emplois offerts par les entreprises wallonnes. Bien que la situation se soit légèrement améliorée sur les 6 derniers mois, plus de 60% des entreprises interrogées ont toujours des difficultés à recruter, soulignant à nouveau l'importance et l'urgence d'une amélioration drastique de la qualification et de la disponibilité effective des demandeurs d'emploi. ■

I-MAGE CONSULT

Acquérir de nouvelles compétences grâce aux projets européens

Active dans le secteur de la géomatique, la société I-Mage Consult est spécialisée, entre autres, dans la production, l'utilisation et l'analyse des données satellitaires et aéroportées. Son expertise est sollicitée dans des domaines aussi variés que la production de cartes, le contrôle de la qualité des données existantes ou encore la mise en place de systèmes d'information géographique (SIG), de bases de données à caractère géographique et d'outils d'aide à la décision.

par Isabelle TREUTTENS

Installée à Saint-Servais depuis 1994, I-Mage Consult gère de nombreux projets en Europe, en Afrique, en Asie, aux Caraïbes et en Océanie. Ils concernent notamment la mise en place de services cartographiques et la formation de techniciens au Tchad, la cartographie forestière du sud Mali, la mise en place d'outils d'aide à la décision basée sur du web mapping pour la gestion de la filière sucrière à Fidji, le recensement agricole au Yémen, le recensement de l'habitat et de la population en Haïti et au Bengladesh, la cartographie des zones humides pour plusieurs Agences de l'Eau en France...

Un besoin constant de formation

Pour rester à la pointe dans ce secteur en constante évolution, la PME doit sans cesse continuer à se former. Mais les formations s'avèrent assez coûteuses pour une petite structure. Pour maintenir ses compétences, et surtout en acquérir de nouvelles, la PME s'est donc récemment tournée vers les projets de recherche européens. "*C'est le NCP Wallonie qui nous a sollicités*, explique Inge Melotte, géomaticienne au sein de la société. *Il a été très proactif et est venu nous présenter les différents programmes de recherche européens, en nous orientant vers les thématiques qui seraient les plus adaptées à notre activité*". Après avoir identifié les appels à projets comportant une composante géomatique, I-Mage Consult est allée présenter ses compétences lors d'un infoday à Bruxelles, puis a pris contact avec les différentes sociétés susceptibles d'introduire un projet lié à la cartographie. Résultat : elle participe actuellement au projet Earth2Observe, financé dans le cadre du FP7 (7e Programme-cadre de Recherche et Développement) et qui a débuté au mois de janvier.

L'objectif de ce projet est de réaliser une évaluation globale des ressources en eau, en améliorant et en utilisant de nouvelles techniques d'observation de la terre. I-Mage Consult est chargée d'identifier les variations du niveau de l'eau des lacs au cours de ces 30 dernières années, grâce à l'altimétrie radar. Pour Michel Lambotte, Directeur-gérant de l'entreprise, "*ce projet nous permettra d'acquérir de nouvelles compétences en altimétrie radar, de progresser, de glaner des informations, de conforter notre réseau relationnel et d'aboutir à des solutions à mettre en œuvre. Ce que nous valoriserons, c'est la possibilité de reproduire ces technologies dans les services que nous proposons et d'accéder à de nouveaux marchés*".

Des attentes très spécifiques

Pour répondre à des besoins très spécifiques en matière de production cartographique et pour faire face à la demande de mise à disposition de Modèles Numériques de Terrain de haute précision (représentations 3D de la surface d'un terrain), I-Mage Consult a décidé de prendre sa plume et de rédiger son propre projet dans le cadre du programme européen ERA-Net.

"*Pour le projet FP7, nous nous sommes accrochés à ce qui existait dans un domaine qui nous intéressait, précise Michel Lambotte. Mais ici, nous avons des attentes très spécifiques. Nous avons donc décidé de prendre le lead, en cherchant les partenaires dont nous avons besoin. Notre optique est de pouvoir proposer des services qui n'existent pas ou peu, ou qui sont proposés à un prix très élevé. Nous voulons nous positionner pour produire ces services à moindre coût*". ■

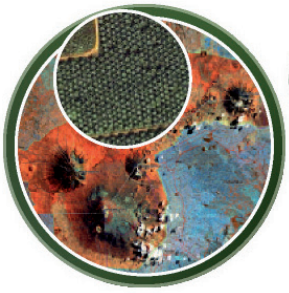

Le NCP Wallonie : partenaire de vos ambitions européennes

Le NCP (National Contact Point) est votre partenaire privilégié pour toute participation à un projet de recherche européen. Il vous conseille, vous oriente et vous offre une aide personnalisée pour mener à bien votre projet et pour décrocher des financements auprès de la Commission européenne. Il s'adresse aux entreprises, universités, centres de recherche, organismes publics et associations situés en Wallonie. Grâce à son expertise, les sociétés qui bénéficient de son soutien ont un taux de réussite deux fois plus élevé que les autres. Alors, n'hésitez plus et contactez-le pour augmenter vos chances de succès !

010/48.50.39 - www.ncpwallonie.be

BUSINESS-ETAPE®
.com

More than 50 exceptional villas for your seminars in the Ardennes

info@business-etape.com I +32 (0)80 28 16 22 I +32(0)80 28 16 23

www.business-etape.com

© cbami/dbcreation.be

© cbami/dbcreation.be

© cba

Vous êtes amenés à devoir organiser un colloque, un séminaire résidentiel, une formation pour votre personnel... ou cherchez des idées de programmes pour renforcer l'esprit de vos équipes. Ne cherchez pas ailleurs ce que vous trouverez proche de chez vous...

MICE (MEETING INCENTIVE CONGRESS EVENT)

Le Luxembourg belge, meetings & events IN GREEN !

Nature, hôtellerie de charme, ressourcement, convivialité, gastronomie...,

les atouts du Luxembourg belge sont nombreux, mais les essentiels sont sans nul doute sa **proximité** et **son environnement naturel exceptionnel qui donneront la valeur ajoutée à tous les événements de société que vous organiserez !**

Meet in green :

Vous êtes amenés à organiser un colloque, un séminaire résidentiel, une formation pour votre personnel... Notre région compte une grande diversité de lieux et d'hébergements de toute catégorie qui satisferont vos besoins. **Gîte d'affaires, hôtel charmant, complexe d'hébergement, châteaux... tous avec un point commun un cadre verdoyant et paisible propice à la réflexion.**

Team in green :

Vous cherchez des idées innovantes, originales pour renforcer l'esprit de vos équipes... Notre jardin grandeur nature offre **un cadre de ressourcement et d'innombrables possibilités d'activités sportives, fun et parfois inédites...** Que diriez-vous d'apprivoiser le cheval de trait ardennais, de vous essayer à la conduite de jeep ancêtres Minerva de la guerre, de devenir astronaute d'un jour...

Events in green :

Soirée de gala, fête du personnel..., nos fermes et châteaux rénovés offrent un cadre magique et luxueux. Quant aux foires, salons, événements de grande envergure, ils trouveront infrastructure adaptée, parkings spacieux, accessibilité aisée dans nos 2 centres de foires et de congrès implantés proches d'un cœur de ville dans un cadre verdoyant.

Besoin de conseils avisés et gratuits, l'équipe du Convention Bureau Ardenne Meetings est à votre service...

Nous avons une connaissance précise de l'offre et sommes dès lors le lien privilégié et professionnel entre vos entreprises et les prestataires du Luxembourg belge. N'hésitez pas à nous contacter ! info@ardenne-meetings.be - 084/220.940

Découvrez toute l'offre sur **www.ardenne-meetings.be**

Convention Bureau Ardenne Meetings & Incentives Meet in green

© cbami/dbcreation.be

NEWS FLASH

Notre offre est vaste et diversifiée, voici quelques nouvelles idées...
Plus d'infos sur www.ardenne-meetings.be ou via info@ardenne-meetings.be

Domaine Azur en Ardenne/Barvaux (Durbuy) :

Le nouveau domaine Azur en Ardenne offre 54 chambres grand confort, une brasserie, un bar, des équipements de détente et de loisirs (centre wellness, terrain de tennis, de pétanque). Pour vos activités professionnelles, le bâtiment annexe jouxtant l'hôtel se dote de 3 salles modulables d'une capacité maximale de 140 m². Pour compléter l'offre, une salle polyvalente de 100 personnes se prêtera à souhait pour l'organisation de banquets ou fêtes diverses.

www.azurenardenne.be

Best Western Melba à Bastogne + Bastogne War Museum

L'hôtel vient de se doter de 16 nouvelles chambres tout confort, ce qui porte son nombre total à 50. La nouvelle salle de réunion peut accueillir aisément 50 personnes en U. Et si Bastogne est au cœur de cette année de commémoration, elle est fière d'accueillir depuis fin mars, le Bastogne War Museum qui offre, outre sa riche collection d'objets, écrits et autres traces de la guerre, un espace polyvalent pour y tenir des réunions dans un cadre original.

www.hotel-melba.com
www.bastognewarmuseum.be

Domaine du Comte de Merny/Carlsbourg

Vous serez conquis par le charme du Domaine du Comte de Merny situé à 10 km de Bouillon. Composé de l'élégante demeure principale et de son annexe, le Domaine offre 9 chambres twin. Ce gîte de prestige propose également un espace détente-wellness composé d'une piscine couverte, une cabine infrarouge, un jacuzzi et un hammam dernier cri. Vos séminaires prendront place dans le séjour de l'annexe qui grâce à ses grandes baies vitrées offre une superbe vue extérieure. Un séminaire placé sous le signe du charme proche de la nature !

www.merny.be

Le Garde-Chasse /Wildtrails

Ouverture courant mai de la maison «Le Garde-Chasse» qui vient compléter l'offre d'hébergement de Wildtrails, ce professionnel en organisation d'événements d'entreprise de tout type. Cette ancienne ferme entièrement rénovée disposera de 21 chambres, chacune avec sanitaire privé. Un parfait mariage entre les matériaux d'époque et les matériaux modernes donnera à ce lieu une âme toute particulière et une ouverture vers l'environnement extérieur de toute beauté. Le bâtiment propose également diverses possibilités de réunions dans ses 4 salles ainsi qu'une connexion Internet WIFI gratuite.

www.wildtrails.be

X-cape/Florenville

Fort de son expérience dans l'organisation de teambuildings, X-cape vous propose son nouveau concept «le 4 Elements challenge». Ce challenge multi-activités (réparti en plusieurs sous-équipes) basé sur la thématique des 4 éléments (Terre-Air-Eau-Feu) procurera à votre équipe beaucoup de plaisir. Il permettra à chacun des équipiers d'aider son équipe à surmonter la force des éléments... ou à devoir composer avec celle-ci pour réussir l'épreuve. Ce challenge Teambuilding mettra le feu aux poudres dans votre équipe!

www.x-cape.be

Auberge de la Ferme/Rochehaut

Ca bouge toujours à l'Auberge de la Ferme ! 10 nouvelles chambres équipées de jacuzzi 2 personnes, de douche brumisante avec chromathérapie et lit king size viennent compléter l'offre existante et portent le total à 78. Pour vos séminaires en toute exclusivité, une nouvelle salle de réunion pour 28 personnes avec projecteur 3D grand angle et sonorisation dernière génération.

www.aubergedelaferme.com

Dynamisme

L'entreprise par ceux qui la font

VOUS SOUHAITEZ TOUCHER PLUS DE 8.000 TOP DÉCIDEURS DU GRATIN DE L'ÉCONOMIE BELGE ET MEMBRES DE L'UWE ?

Dynamisme est le magazine wallon qu'il vous faut, c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans Dynamisme, dans l'UWE-news et sur le site www.uwe.be

uwe
Union Wallonne des Entreprises

CONTACT
CAROLE MAWET
DIRECT +32 81 40 91 59
GSM +32 497 22 44 45
CAROLE.MAWET@EXPANSION.BE
WWW.DYNAMISMEWALLON.BE

wex.be

Le professionnel de l'événement sur mesure...

...de la conception à la réalisation de votre événement !

Concerts & Spectacles

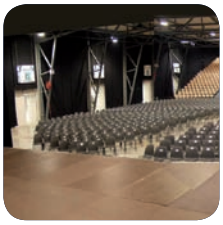
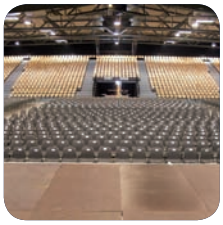
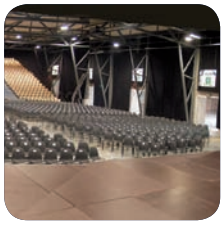

Events & WEXClub

Une logistique professionnelle adaptée et modularisée des salons. Une équipe de professionnels de l'événement media.

Réceptions & Vip

Foires & Salons

Des infrastructures modulables de **23.500 m²** dont **19.500 m²** d'exposition ■ **6** halls de **3.000** à **3.500 m²** ■ Jusqu'à **6.000 personnes** de capacité par hall ■ **3.000 places** de parking ■ Au centre de l'axe Bruxelles-Luxembourg ■ **250.000 visiteurs** par an ■ En moyenne **341 jours** d'utilisation des halls ■ Salles de conférence et de réunion

madebypub.be

Wallonie Expo S.A. ■ Marche-en-Famenne ■ +32 (0)84/340 800 ■ sales@wex.be

Ici, la magie n'a pas besoin d'artifices

Le sur-mesure, grandeur nature

Quel que soit le type de votre événement, grandiose ou intimiste, le Domaine des Grottes de Han s'adapte à vos désirs et à vos rêves. Ses infrastructures modulables et son décor unique au monde sont ouverts à tous vos projets. Organisez votre réception grandeur nature dans une grotte classée 3 étoiles au Guide Vert Michelin ou au coeur d'un parc d'animaux sauvages en liberté.

Domaine des Grottes de han
www.grotte-de-han.be

La Nature, grandeur nature

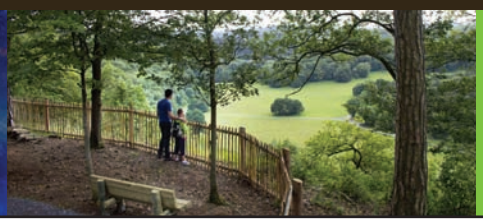

CONTACTEZ MAINTENANT
STEPHANE GERON
sgeron@grotte-de-han.be
0496 50 97 05
www.grotte-de-han.be

CESAM (PROVINCE DE NAMUR)
"Bienvenue dans le club !"

Une Bourse WinWin d'échange de matériel, de services et de compétences a été la première initiative du club CeSam, présidé par Denis Veckeman (ci-contre).

Actrices essentielles du développement économique, social et environnemental de la Wallonie, les **associations d'entreprises** sont encore trop peu connues aujourd'hui. Via cette rubrique, La Cellule «Parcs d'Activité Durables» de l'UWE souhaite leur amener une plus grande visibilité. Focus sur l'une d'entre elles.

par Gaëlle HERMANS, CPAD

Inauguré officiellement en septembre 2013, le Club des Entrepreneurs de Sambreville – CeSam – est l'un des derniers nés du «club» des associations d'entreprises wallonnes. La CPAD souhaite mettre à l'honneur cette jeune et dynamique association qui compte déjà quelques réalisations à son actif.

Malgré un patrimoine industriel et historique de renom, Sambreville jouit actuellement d'une assez mauvaise popularité d'un point de vue économique et social. Toutefois, de nombreux entrepreneurs travaillent et investissent dans la commune. Ce sont ces mêmes entrepreneurs qui, en se regroupant, souhaitent repenser l'économie à Sambreville pour lui permettre de dépasser ses clichés peu flatteurs et renouer avec sa tradition de fleuron économique.

Les entreprises de Sambreville s'affichent

VOTRE ASSOCIATION EN TROIS MOTS ?
"*Développement, Entraide et Echanges*"

Le premier objectif du CeSam est dès lors d'offrir une tribune de qualité à tous les entrepreneurs fiers d'être implantés dans la zone. En permettant aux entreprises locales de se retrouver, d'échanger et de s'entraider, ils espèrent d'une part pouvoir encourager le maintien des activités existantes dans la commune mais également favoriser le développement économique local et, dès lors, attirer de nouveaux clients et de nouveaux investisseurs. Le CeSam se présente donc comme un partenaire crédible et efficace pour les différents interlocuteurs qu'il côtoie mais également pour les nouveaux entrepreneurs qui s'implantent dans la commune. Leurs rencontres et leurs projets originaux démontrent un dynamisme économique bien présent et c'est pourquoi ils sont soutenus depuis leurs débuts par l'ADL de Sambreville et le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP).

Les entreprises de Sambreville s'impliquent

Peu après son lancement, le CeSam proposait déjà un évènement sortant des sentiers battus et des traditionnels «business meeting» et autres conférences.

En effet, la première initiative du club a été d'organiser une Bourse WinWin. Le concept, ayant déjà été testé dans d'autres villes wallonnes, a donc posé ses bagages le 12 décembre dernier (2013) dans les locaux de CréaSambre à Auvelais.

Cette bourse d'échange de matériel, de services et de compétences a rencontré un vif succès puisqu'elle a permis de réunir 38 entreprises et associations et de concrétiser 45 contrats d'échanges dont plus de la moitié sous forme de contrats réciproques. Ceux-ci couvrent de nombreux domaines, citons par exemple: l'aménagement d'un local contre une publicité radio, un ordinateur contre un entretien d'espace vert, des conseils en secrétariat contre la fourniture de produits pétroliers, etc.

CE DONT MANQUE VOTRE ASSOCIATION ?
"*Nous manquons encore de visibilité et souhaiterions pouvoir être parrainés par un grand groupe ou institution situé sur le territoire*"

Au-delà du «simple» troc, c'était également l'occasion pour le CeSam de réunir de manière conviviale ses membres et les différents acteurs économiques et associatifs de Sambreville.

Les entreprises de Sambreville se projettent

Pour construire son image et asseoir sa légitimité, le CeSam ne manque pas d'idées pour 2014. Des conférences sur des thèmes d'actualité, des rencontres régulières entre les entreprises, un annuaire des membres sont des points déjà prévus à l'agenda. Le CeSam souhaite également entamer l'organisation d'un évènement sportif qui serait ouvert à toutes les entreprises membres et leurs salariés. Néanmoins, le projet numéro un du club en ce début d'année est celui de la carte de membre. Ainsi dans les prochains jours, les entreprises du CeSam recevront une carte qui leur octroie toute une série d'avantages auprès des autres membres et certains commerçants de Sambreville. A partir de maintenant, une chose est donc certaine; les entreprises de Sambreville vont construire ensemble leur avenir. ■

ceSam
Club des Entrepreneurs de Sambreville

LOCALISATION : *Province de Namur*

CRÉATION : *2013*

MEMBRES : *29*

PLUS D'INFOS : *www.ce-sam.be*

CPAD
Cellule Parcs d'Activité Durables
Union Wallonne des Entreprises

Cellule «Parcs d'Activité Durables» (CPAD) de l'UWE
010/47.19.43 - www.environnement-entreprise.be (onglet «Parcs d'Activité Durables»)

Des associations d'entreprises pour des parcs d'activité économique durables

Les associations d'entreprises se développent un peu partout en Wallonie. Portées par des entrepreneurs, ces structures permettent une mise en réseau des entreprises en favorisant leur rencontre. Elles se font également le porte-parole de leurs membres auprès d'interlocuteurs extérieurs tels que la commune ou l'intercommunale.

De plus, en portant de nombreux projets, elles permettent d'aider les entreprises à répondre à certains de leurs besoins. En effet, en se regroupant les entreprises peuvent apporter des solutions communes à des problèmes rencontrés indépendamment par chacune et obtenir des résultats supérieurs à ceux qui auraient pu être atteints individuellement, tout en réalisant des économies.

Convaincue de l'importance des associations d'entreprises pour le bon développement de l'activité économique wallonne, la Cellule Parcs d'Activité Durables (CPAD) de l'UWE travaille donc à stimuler et soutenir le développement de ce type de structure. C'est pourquoi, elle a développé un vade-mecum d'aide à la création d'associations d'entreprises : «**Associations d'entreprises - Mode d'emploi**», qui pourra aider les entreprises qui le souhaitent à entrer dans la démarche.

Ce vade-mecum est disponible en ligne sur le site : www.environnement-entreprise.be/pad/home (onglet "Boîte à Outils"). Par ailleurs, pour toute question ou demande d'aide liée à votre démarche, la CPAD est à votre disposition : 010/47.19.43, gaelle.hermans@uwe.be.

NEUFCHÂTEAU - Construction d'un nouvel hébergement Centre Adeps « Le Lac »
Ministère de la Communauté française - Architecte : Baumans - Deffet

Wust

NOTRE EXPÉRIENCE...
VOTRE AVENIR !

Ets J. Wust S.A.
Route de Falize, 151 | B - 4960 MALMEDY | Tél. : +32 (0)80 79 27 11 | Fax : +32 (0)80 79 28 12 | commercial@wust.be | www.wust.be

LES CHIFFRES

181 Organisations sont certifiées ISO 14001 en Wallonie : 12 organismes en province de Luxembourg, 12 en province de Namur, 28 en Brabant wallon, 59 en Hainaut et 70 en province de Liège.

32 Organisations sont certifiées EMAS en Wallonie : 2 organismes en province de Luxembourg, 8 en province de Namur, 7 en Brabant wallon, 9 en Hainaut et 6 en province de Liège.

*Ces chiffres sont issus du «Baromètre Qualité», sur base de données fournies par treize organismes certificateurs accrédités. En savoir plus : **www.mwq.be** (onglet «Baromètre Qualité»).*

OUVRAGE UTILE !

100 questions pour comprendre et agir – ISO 50001 Système de management de l'énergie

Jamais une norme n'a été aussi proche des préoccupations quotidiennes des entreprises. Le sujet est à la convergence du développement durable, de la RSE, et des problématiques économiques des entreprises. Spontanément, le professionnel réagit par une question : "*Pourquoi encore une nouvelle norme sur ce sujet ?*".

Très vite, il découvre les interactions directes entre les contraintes de sa vie professionnelle qui le conduisent à faire usage d'une norme, et sa vie de citoyen immergé dans nos grands problèmes humains, politiques et écologiques liés aux changements climatiques dont les effets se font de plus en plus pressants. En cela, le management des systèmes énergétiques jouera un rôle décisif dans l'avenir des entreprises, en termes de développement durable ou de questions financières. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : travailler pour la planète tout en faisant faire des économies à l'entreprise.

Bibliographie :
Editeur AFNOR 30 mai 2013, Collection «100 questions pour comprendre et agir»

Auteur :
Béatrice Poirier & Paule Nusa, ISBN : 978-2-12-465413-0, Réf. : 3465413

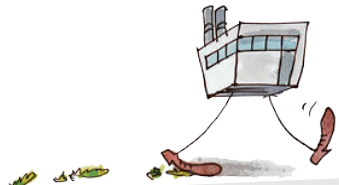

MARQUEZ DE VOTRE EMPREINTE LE FUTUR !

Les entreprises sont au cœur des problématiques de développement durable. Quelle que soit leur activité, elles consomment des ressources naturelles et des matières premières, de l'eau, de l'énergie, utilisent des moyens de production, de transport, génèrent des rejets dans l'environnement... et emploient des hommes et des femmes pour effectuer un travail.

par Stéphanie Dubois – Collaboratrice Communication MWQ

©MWQ

La norme ISO 50001 : management de l'énergie

Une gestion efficace de l'énergie aide les entreprises à réaliser des économies, à réduire leur consommation d'énergie et à faire face au réchauffement climatique. L'ISO 50001 guide les organismes, quel que soit leur secteur d'activité, dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie qui leur permettra de faire un meilleur usage de l'énergie.

L'ISO 50001 se fonde sur l'amélioration continue – un modèle de système de management que l'on retrouve dans d'autres normes bien connues, dont l'ISO 9001 et l'ISO 14001. Ainsi, il est plus facile pour un organisme, d'intégrer le management de l'énergie à l'ensemble des efforts qu'il met en œuvre pour améliorer son management de la Qualité et son management Environnemental.

L'ISO 50001:2011 définit un cadre d'exigences pour que les organismes puissent :

- Élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie.
- Fixer des cibles et des objectifs pour mettre en oeuvre la politique.
- S'appuyer sur des données pour mieux cerner l'usage et la consommation énergétiques et prendre les décisions qui s'imposent.
- Mesurer les résultats.
- Examiner l'efficacité de la politique.
- Améliorer en continu le management de l'énergie.

Comme pour les autres normes ISO de systèmes de management, la certification selon l'ISO 50001 est une possibilité, mais pas une obligation. Certains utilisateurs décident de mettre en oeuvre la norme simplement pour les avantages directs qu'elle procure. D'autres font le choix de la certification pour prouver à des tiers qu'ils mettent en oeuvre un système de management de l'énergie.

En savoir plus : www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso50001.htm

Source : www.iso.org

Outil ! Kit développement durable

La Fondation pour les Générations Futures propose un tout nouveau « Kit développement durable », un outil unique, simple et gratuit qui vous aidera à formuler des points d'attention concrets pour mettre en pratique les bases du développement durable.

Il se décline actuellement en trois versions différentes :

1. pour le développement de projets ;
2. pour l'organisation d'événements ;
3. pour l'organisation de camps par les mouvements de jeunesse.

Le Kit est un outil méthodologique qui permet, par l'analyse, l'enrichissement et l'évaluation d'un projet concret, de se familiariser avec le développement durable. Les différentes activités aident à mieux comprendre l'importance du développement durable et offrent des pistes de réflexion pour mieux l'intégrer à son projet.

Le Kit fournit une feuille de route à appliquer à votre projet, en groupe ou seul. Il propose aussi des exemples concrets et inspirants.

En savoir plus : www.kitdeveloppementdurable.org et téléchargez le kit qui vous convient !

Source : Fondation pour les Générations Futures

Mouvement Wallon pour la Qualité
Parc CREALYS, @trium, 2 rue Camille Hubert, 5032 Isnes, 081/63.49.09, www.mwq.be

Vos salariés

Le bâtiment de votre société

Votre parc de véhicules

Votre pension

Votre entreprise ou vous-même, parfaitement assuré grâce à votre courtier en assurances indépendant.

Vous préférez jouer la carte de la certitude pour tout ce qui vous tient à cœur? Faites alors confiance à l'un des 2.200 Courtiers en Assurances professionnels. Ensemble, ils forment le plus grand canal de distribution en assurances de Belgique. Experts indépendants, nous sommes parfaitement bien placés pour évaluer vos risques en tant qu'entrepreneur, indépendant ou individu, mais aussi pour assurer votre avenir. N'hésitez pas à nous rencontrer ou à surfer sur **www.courtierenassurances.be**

Toutes ces compagnies collaborent avec des Courtiers en Assurances indépendants :

delta lloyd · GENERALI · Allianz · ZA · mensura · Baloise Insurance · AG INSURANCE · FIDEA · ERGO Life · nationale suisse · AXA · euromex · VIVIUM

LE CWATUPE EXPLIQUÉ (ÉDITION 2014) et indications sur l'avant-projet de CoDT

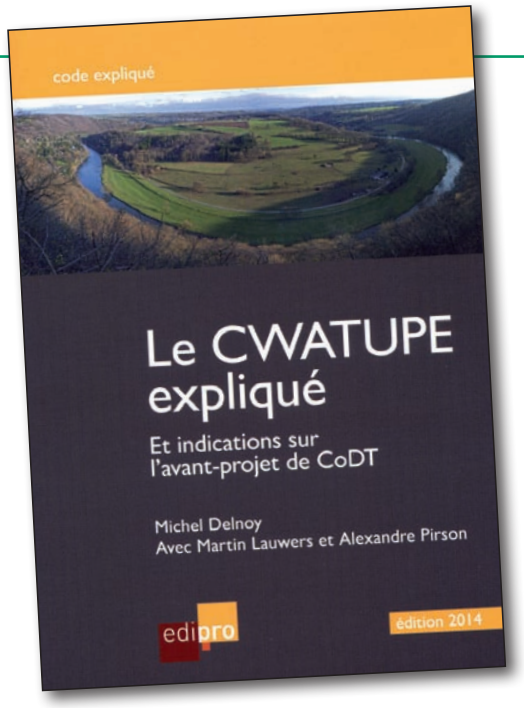

Spécialiste des questions d'aménagement du territoire, Michel Delnoy (avocat et Professeur ULg), en collaboration avec Martin Lauwers et Alexandre Pirson, publie, chez Edipro, la quatrième édition de l'ouvrage «Le CWATUP expliqué».

L'ouvrage contient des commentaires clairs, bien identifiés, des nombreuses modifications apportées au CWATUPE au cours de la Législature 2004-2009 :

- l'acronyme du code s'est vu adjoindre un «E» correspondant à l'entrée en vigueur de la réglementation de la P.E.B. ;
- le rapport urbanistique et environnemental a fait son apparition, de même que le P.C.A. révisionnel de plan de secteur ;
- la liste des actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, d'avis du fonctionnaire délégué et du concours d'un architecte a été modifiée ;
- le permis de lotir a cédé sa place au permis d'urbanisation ;
- les compétences des fonctionnaires délégués et des collèges communaux pour statuer sur les demandes de permis ont été réparties autrement ;
- certaines modalités de participation du public ont été modernisées ;
- le régime des infractions et sanctions d'urbanisme s'est raffermi ;
- etc.

Il est aussi une charnière fort utile avec le projet de Code de Développement territorial dont il présente les principales dispositions.

Michel DELNOY avec Martin LAUWERS et Alexandre PIRSON - EdiPro - 464 pages - 49€ - ISBN: 978-2-87496-083-3

VALUE² - Entreprendre pour la société : profit pour un bien-être durable

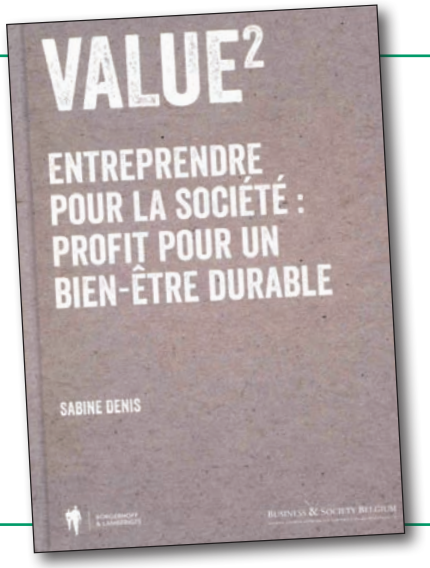

Depuis la nuit des temps, les entrepreneurs résolvent les problèmes de la société et contribuent ainsi au progrès économique et sociétal. Aujourd'hui, l'entreprise doit faire face à d'autres défis et son succès sera, de plus en plus, lié à sa capacité à démontrer qu'elle peut être profitable grâce à l'impact positif de ses produits et services sur la société. La pérennité de l'entreprise du futur s'appuie donc sur une proposition de valeur sociétale claire et mesurable.

C'est cette recherche de valeur partagée ou Value², illustrée par des témoignages de patrons engagés et des exemples d'entreprises belges, qui est au cœur du livre de Sabine Denis, Change Executive Officer de Business & Society Belgium, qui a avant tout voulu démontrer le potentiel qu'offre l'engagement sociétal des entreprises.

Sabine DENIS (Business & Society Belgium) - Edition Borgerhoff & Lamberigts - 168 pages

LA LOI SUR LA CONTINUITÉ DES ENTREPRISES (2013) Receuil de législation, doctrine et jurispreudence

La loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises avait été approuvée dans un consensus général, dans la foulée de la débâcle de la banque Lehman Brothers et de la crise financière qui a suivi. Rarement pourtant, une loi a suscité autant de commentaires, de notes doctrinales et de décisions jurisprudentielles et ce, sans discontinuer, tant sont nombreuses les entreprises qui recourent aux procédures organisées par cette législation.

Par ailleurs, cette loi vient d'être révisée par la loi du 27 mai 2013 "*modifiant diverses législations en matière de continuité des entreprises*".

Dans le but d'offrir au lecteur un outil pratique, cet ouvrage, article par article, présente les extraits les plus éclairants des travaux préparatoires et recense les contributions doctrinales et les décisions jurisprudentielles les plus significatives.

Virginie de CALLATAŸ, Patrick della FAILLE d'HUYSSE- Anthemis - 650 pages - 137€ - ISBN: 978-2-87455-612-8

Nous inventons les réseaux qui raccorderont les énergies de demain

Au-delà des énergies classiques, de nouvelles sources se présentent à nous. Le soleil, la mer, le vent nous offrent aujourd'hui des possibilités infinies mais aussi d'incroyables défis. Elia les relève. Acteur international du transport de l'électricité, le groupe Elia invente les réseaux des énergies de demain.

elia group
Powering a world in progress
50hertz
elia

FAITES-VOUS SURCLASSER EN PREMIUM CLASS.

Passat Variant Premium Class à partir de 495 €/mois HTVA[(1)].

Profitez au quotidien de l'espace et du confort de la Passat Variant Premium Class. Pour un véhicule de société, c'est plutôt dans la logique des choses. Profitez du plus grand espace intérieur de sa catégorie tout en bénéficiant d'une panoplie d'équipements. Montez vite à bord de la Passat Variant avec Pack Premium Class et venez juger de son confort par vous-même.

Plus d'infos chez votre concessionnaire ou sur volkswagen.be

L'équipement Premium Class comprend notamment:	
• Habillage des sièges en cuir	• Climatisation électronique
• Toit panoramique	• Système de navigation
• Peinture métallisée	• Park Pilot avant/arrière

4,3 - 6,4 L/100 KM • 113 - 149 G CO_2/KM

D'Ieteren Donnons priorité à la sécurité. Modèle présenté à titre d'illustration. Informations environnementales (A.R. 19/03/2004) : www.volkswagen.be

Das Auto.

(1) Volkswagen Passat Variant Comfortline 1.6 TDI BMT 105 ch équipée du pack Premium Class. Prix catalogue TVAC: € 37.398. Loyer TVAC: € 598,95/mois. Offre en Location Long Terme «Full Service» Volkswagen Finance calculée sur base de 60 mois et 100.000 km. Offre réservée aux professionnels. Sous réserve d'acceptation du dossier par D'Ieteren Lease s.a., Leuvensesteenweg 679, 3071 Kortenberg avec siège social à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50. FSMA 20172 A. Prix au 01.03.2014 et valables jusqu'au 31.03.2014. Volkswagen Finance est une dénomination commerciale de D'Ieteren Lease s.a. et de Volkswagen D'Ieteren Finance s.a.